



RAPPORT D'ACTIVITE PORT DEPARTEMENTAL DU MEZE

2022

Commune de Mèze

La commune de Mèze-Ville a la charge de la gestion du port de Mèze-Ville. Le port de Mèze-Ville est un port de pêche et de plaisance, il est constitué d'un bassin principal et d'un bassin aux Nacelles. La nature de la concession portuaire est de permettre l'accostage des bateaux et de fournir aux usagers les services associés dans le cadre des activités de pêche professionnelle et de plaisance.

La capacité d'accostage du port est de 207 postes sur le bassin principal dont 190 postes d'amarrage pour la plaisance, 2 postes d'amarrage pour la pêche et 15 places destinées aux escales et 160 postes sur le bassin des Nacelles dont 140 postes pour la plaisance et 20 postes destinés à la pêche.

Rapport établi par le gestionnaire

Ce rapport à produire chaque année avant le 1^{er} juin doit retracer la totalité des opérations financières afférentes à l'exécution de la délégation de service public, une analyse de la qualité de ce service et doit permettre au Département de l'Hérault, autorité délégante, d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

[Article L3131-5 et R3131-2 à 4 du code de la commande publique](#)

Ce rapport est présenté tous les ans à la Commission consultative des services publics locaux du Conseil départemental de l'Hérault.

[Article L1413-1 du CGCT modifié par la loi 2022-217 du 21 février 2022](#)

1 | ORGANISATION DE LA GESTION

Le port de Mèze a été transféré de plein droit au Département de l'Hérault par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1983. Le PV de mise à disposition du port de Mèze au Département de l'Hérault est daté du 10 mars 1984.

L'établissement et l'exploitation du port de Mèze sont concédés à la commune de Mèze par arrêté du Président du Département de l'Hérault en date du 10 janvier 1989.

La durée de la concession est de 50 années.

Le Conseil départemental est l'Autorité Portuaire et l'Autorité investie du pouvoir de police portuaire du port de Mèze.

2 | FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément au cahier des charges portant définition des termes de la gestion du port départemental de Mèze, et particulièrement les articles 1.1 et 18, le délégataire doit assurer l'entretien et l'exploitation des ouvrages et outillages publics concédés afin d'assurer la continuité du service public portuaire fourni aux usagers. Le délégataire est chargé de la réalisation de plusieurs missions :

2-1 Gestion des emplacements et des occupations temporaires annuelles

2.1.1 - Sur proposition du bureau du port, l'autorité portuaire, attribue les postes à quai ou de mouillage (autorisation temporaire d'occupation du domaine public d'un an renouvelable).

Les agents du port assurent le placement des bateaux sous le contrôle de l'autorité portuaire.

Le pourcentage d'occupation par contrat des postes d'accostages annuels est égal à 100 % traduisant une gestion optimisée des capacités d'accostage favorisée par une demande forte, d'origine majoritairement locale. Si réglementairement le cahier des charges de la concession portuaire réserve prioritairement 119 postes d'amarrages à la pêche professionnelle, la réduction du nombre de pêcheurs pratiquant exclusivement cette activité professionnelle fait que ceux-ci n'occupent que 9 postes sur les deux bassins portuaires. De ce fait, l'utilisation de ces capacités d'accostages est affectée à un usage plaisance.

L'occupation effective des postes d'accostages affectées à l'année est de 100%. Concernant les mouvements pour l'année 2022 sur ces postes d'accostages annuels :

Sont intervenus :

- 3 résiliations et 7 attributions de contrats d'accostage suite à la cession des bateaux selon l'article 29 al 2 du Règlement particulier de Police et d'Exploitation du Port de Mèze.

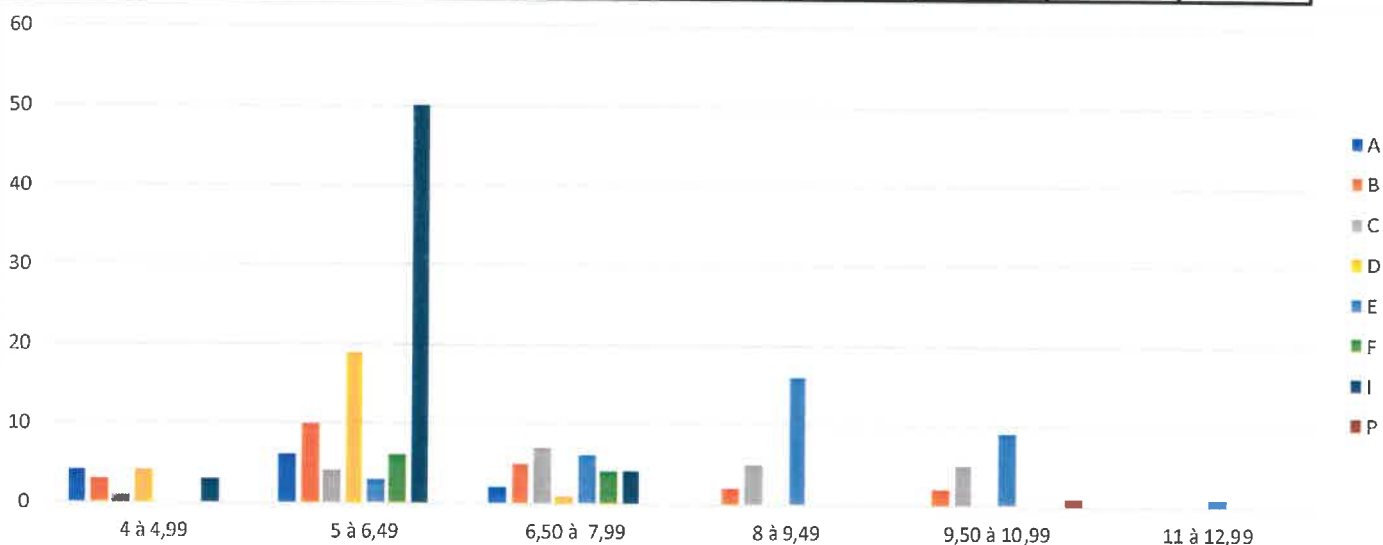
Au 31 décembre 2022 la liste d'attente pour une place au port de Mèze comportait 115 demandes. Il est à noter que depuis plusieurs années les personnes doivent renouveler chaque année leurs demandes sous peine d'être radiées de la liste d'attente. La liste actuelle concerne donc exclusivement des propriétaires d'embarcations toujours en recherche d'un poste d'accostage. La liste d'attente pour l'année 2022 est annexée au présent rapport sous forme prescrite par la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (avis CADA n°20155574) en application des dispositions du II de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978.

Cette année la commune de Mèze à mis en place, en accord avec le Département de l'Hérault, une commission d'attribution des places au port mixte de Mèze. La gestion de la liste d'attente, les attributions des emplacements d'accostage à l'année et en location saisonnière seront effectuées désormais et à compter du 1^{er} janvier 2023 par la commission d'attribution sous contrôle de l'autorité concédante selon les règles approuvées conformément au cahier des charges de la commission et au règlement particulier de police et d'exploitation du port de Mèze (cf. : délibération du conseil municipal et du Département de l'Hérault.

2.1.2 - Les statistiques, tenues par la capitainerie, relatives à cette occupation des places à l'année permettent de détailler la répartition et la typologie des embarcations. Celles-ci sont présentées dans les tableaux et graphiques ci-après :

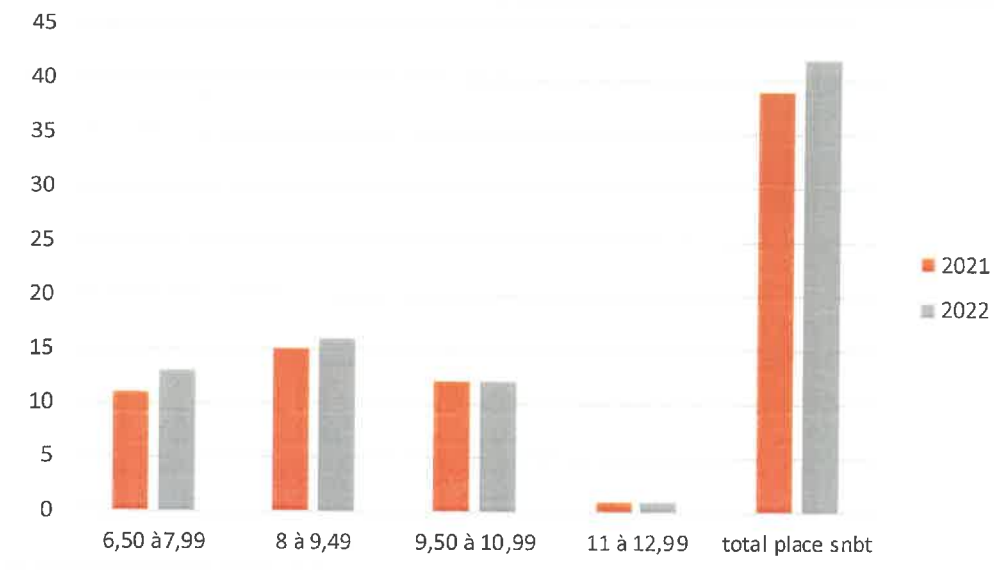
Répartition longueur bateau par zone grand port 2022

	A	B	C	D	E	F	I	P	Total
4 à 4,99	4	3	1	4	0	0	3		15
5 à 6,49	6	10	4	19	3	6	50		98
6,50 à 7,99	2	5	7	1	6	4	4		29
8 à 9,49	0	2	5	0	16		0		23
9,50 à 10,99	0	2	5	0	9		0	1	17
11 à 12,99	0	0	0	0	1		0		1
TOTAL	12	22	22	24	35	10	57	1	183



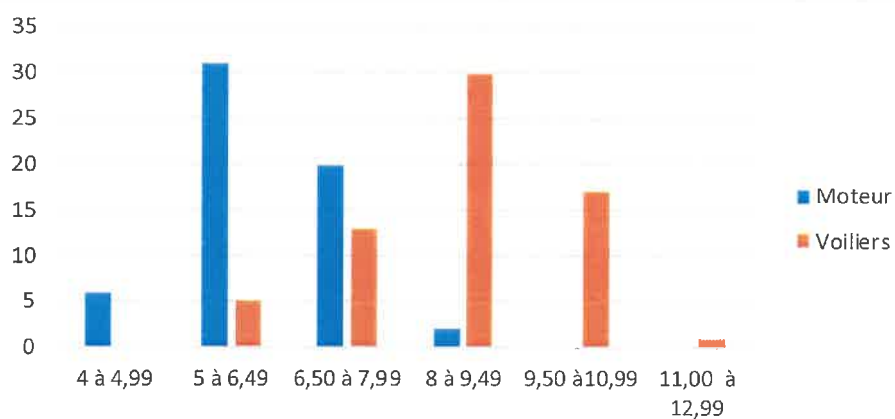
Voiliers place SNBT

	6,50 à 7,99	8 à 9,49	9,50 à 10,99	11 à 12,99	total place snbt
2021	11	15	12	1	39
2022	13	16	12	1	42



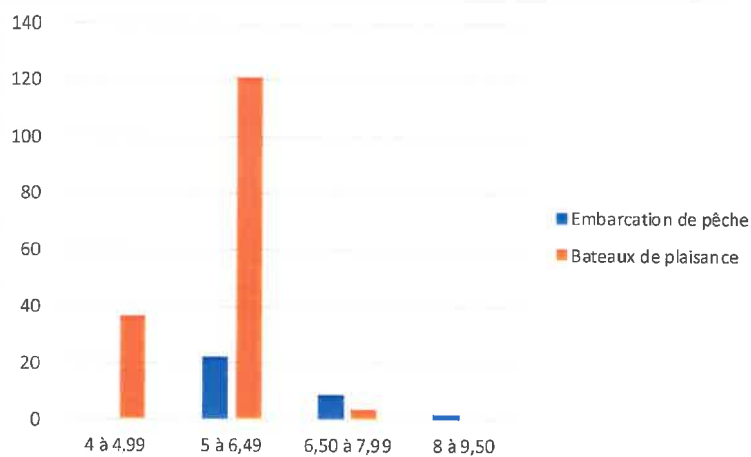
Répartitions par type et catégories de bateaux dans le port principal 2022 (zone de plaisance)

	Moteur	Voiliers
4 à 4,99	6	0
5 à 6,49	31	5
6,50 à 7,99	20	13
8 à 9,49	2	30
9,50 à 10,99	0	17



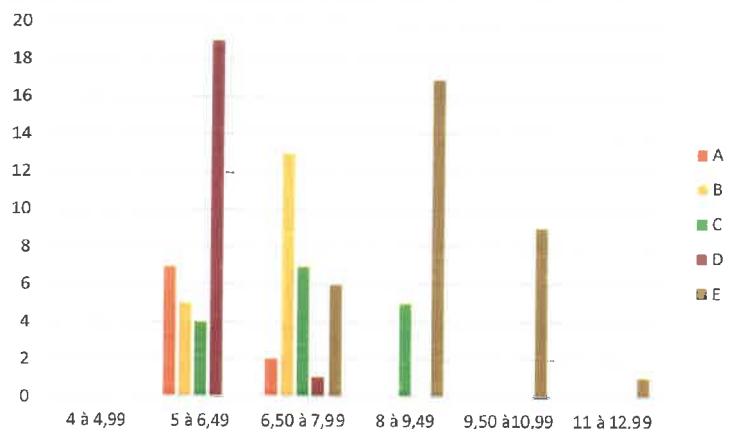
Répartitions et catégories de bateaux au port des nacelles et fond du grand port 2022 (zone pêche professionnelle)

	Embarcation de pêche	Bateaux de plaisance
4 à 4,99	0	37
5 à 6,49	22	121
6,50 à 7,99	9	4
8 à 9,50	2	0
TOTAL	33	162



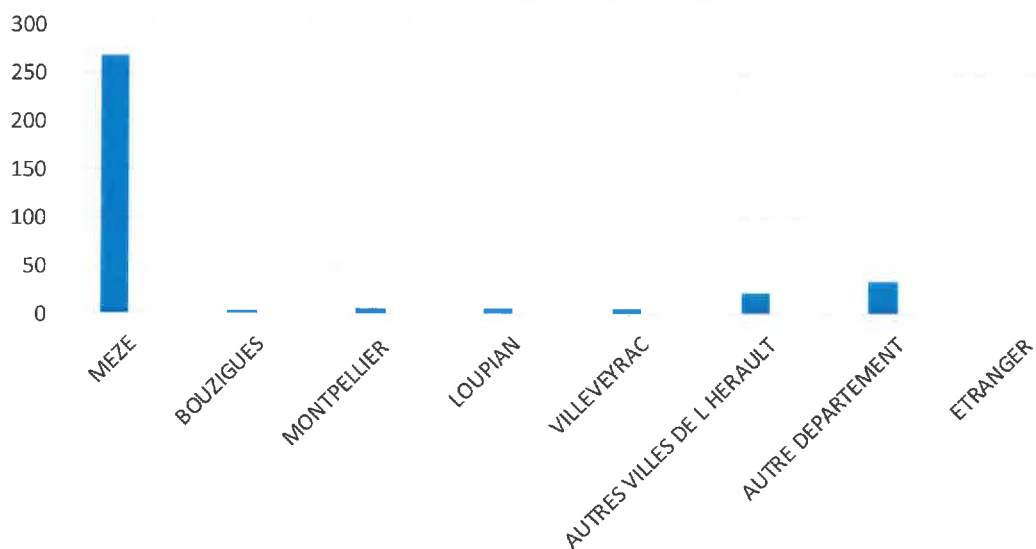
Répartition grand port ponton et quai (partie plaisance)

	A	B	C	D	E
4 à 4,99	0	0	0	0	0
5 à 6,49	7	5	4	19	0
6,50 à 7,99	2	13	7	1	6
8 à 9,49	0	0	5	0	17
9,50 à 10,99	0	0	0	0	9
11 à 12,99	0	0	0	0	1



Domiciliation Titulaires postes à l'année 2022

Domiciliation Titulaires postes à l'année 2022	Nombre	Pourcentage
MEZE	270	76,92%
BOUZIGUES	3	0,85%
MONTPELLIER	5	1,42%
LOUPIAN	7	1,99%
VILLEVEYRAC	7	1,99%
AUTRES VILLES DE L HERAULT	23	6,55%
AUTRE DEPARTEMENT	35	9,97%
ETRANGER	1	0,28%



2-2 Entretien courant et gros entretien des ouvrages et équipements, plus généralement de l'ensemble du port

- Travaux d'entretien

Des interventions courantes et récurrentes d'entretien et de maintenance des installations portuaires, (locaux capitainerie, nettoyage plan d'eau, petites réparations et entretien des outillages et installations portuaires) sont effectués principalement par les deux agents techniques polyvalents du port.

- Travaux de réparations

Des travaux de reprise de peinture suite à un dégât, des eaux au rez de chaussée de la capitainerie ont été effectués en régie.

- Travaux de renouvellement et de mise aux normes :

Remplacement du platelage du petit débarcadère dans la zone pêche (quai Augustin Descournut) du port principal.

2-3 Gestion technique, administrative et financière du port et de ses équipements (grue, aire de carénage, déchetterie, bateau-pompe, station d'avitaillement, signalisation maritime, éclairage...)

Le personnel effectue par la commune, gestionnaire du port départemental est constitué par :

- Un responsable du service portuaire chargé de la bonne exécution du service public portuaire
- Un agent polyvalent du port de plaisance principalement chargé de l'entretien technique du port de la maintenance de l'outillage du grutage et suppléant du responsable du port dans l'accueil des plaisanciers, la surveillance du port.
- Un agent des services techniques, chargés de l'accueil téléphonique et physique, de certaines tâches de secrétariat administratif, du nettoyage des locaux et sanitaires du port.
- 1 personnel technique saisonnier (juillet – août) chargé de l'entretien des plans d'eaux, du contrôle et de l'enlèvement des déchets du point propre de la déchetterie du port vers la déchetterie de l'agglomération ou à la décharge d'Oikos.
- A ce personnel exclusivement affecté à la gestion du port départemental de Mèze est adjoint pour des interventions ponctuelles ou complémentaires des agents des autres services municipaux sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services de la ville, pôle attractivité. Ces agents interviennent dans le domaine de la comptabilité (préparation budgétaire, émissions de titres ou de mandats.), de la gestion des ressources humaines pour les agents du port (paye, carrière, formation.), l'assistance ou renfort technique pour des travaux importants ou en maîtrise d'œuvre, et pour la gestion administrative du port (secrétariat, communication.)

2-4 Surveillance du port

La police du port est assurée par un surveillant de port et un auxiliaire de surveillance dûment assermentés, qui effectuent des visites de contrôle hebdomadaires sur le port. Les agents portuaires leur signalent les incidents et les infractions relevées en dehors de leur présence sur le port.

Les agents du port assurent la surveillance des installations et le bon fonctionnement des services et du matériel.

Le gestionnaire du port dispose d'un kit antipollution (barrage bloquant filtrant, buvards absorbants....) qui est utilisé en cas de pollution des eaux portuaires. Les matériels et fournitures utilisés font le cas échéant l'objet de renouvellement.

2-5 Actions environnementales

- Action BIOHUT

Initié en 2013 avec l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault, cette action visant à prévenir la biodiversité marine par l'installation de nurseries artificielles « BIOHUT » conçues par la Société ECOCEAN, immergés dans les eaux du bassin portuaire du port principal de Mèze, s'est achevée en 2019 avec un bilan environnemental satisfaisant (cf en annexe bilan de l'action BIOHUT Port de Mèze)

En 2020, en raison de la crise sanitaire, cette démarche a dû être suspendu mais les contacts avec la société chargée de la maintenance et du suivi scientifique ont été maintenu. En 2022 comme indiqué dans le rapport d'activité 2021, la démarche a été relancée. Les BIOHUT ont été renouvelés en fin d'année et sont installés dans le bassin principal. Des actions de sensibilisation et d'animation complétées par un affichage explicatif permanent sur les quais vont être mis en œuvre (cf dossier annexé ECOCEAN ci-joint). Cette démarche environnementale du Port Départemental de Mèze a fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie à hauteur de 80% des montants hors taxe.

- Certification AFNOR : Port Propre (voir annexe ci-jointe)

Renouvellement de la certification Afnor Port Propres pour le port départemental de Mèze et obtention du label complémentaire ports propres actif en Biodiversité.

Le port de Mèze est engagé depuis le début des années 2000 dans une démarche globale et profonde de protection du milieu très sensible de la lagune de Thau. Ces efforts menés par la Ville de Mèze, en partenariat avec le Département de l'Hérault, ont permis d'obtenir la certification du très rigoureux bureau de contrôle des normes, Afnor. Cet organisme, agréé par l'Etat, élabore et coordonne les normes nationales.

Cette reconnaissance officielle valide l'efficacité des équipements et du mode de gestion du service portuaire pour limiter au maximum l'impact des activités du port sur l'environnement.

La certification Afnor du port principal a été délivrée, pour la première fois, le 17 décembre 2012. Elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

Au terme de la première période, le maintien de cette certification estampillée « Port Propre » a été officiellement attribué le 24 juin 2016 à l'issue d'un audit réalisé sur site pour un renouvellement périodique de 3 ans. Elle a été confirmée par les conclusions d'un audit de contrôle réalisé le 23 juin 2017 et maintenu pour l'année 2018. En 2019 la certification AFNOR a été confirmée et le renouvellement pour une nouvelle période de trois ans a été accordé en septembre 2019 suite à un audit effectué en août 2019.

Le port départemental a présenté également fin 2020 sa candidature pour obtenir une certification renforcée de l'AFNOR selon la norme Ports Propres Actifs en Biodiversité. L'audit réalisé par l'AFNOR sur site a permis d'obtenir la certification AFNOR en décembre 2020 pour une période d 3 ans. Depuis cette date le renouvellement a été maintenu après les contrôles annuels effectués par AFNOR.

Il faut souligner que la certification Afnor constitue la meilleure marque de reconnaissance possible de l'engagement de la commune pour sa gestion environnementale du port.

- **Qualité eau du port en 2022**

Les actions précitées menées depuis plusieurs années en matière de protection et de préservation de l'environnement dans la gestion portuaire ont permis d'améliorer la qualité de l'eau du port favorisant le développement de la biomasse et des espèces vagiles. Ainsi des naissances nombreuses d'hippocampes ont pu être observées dans le port départemental.

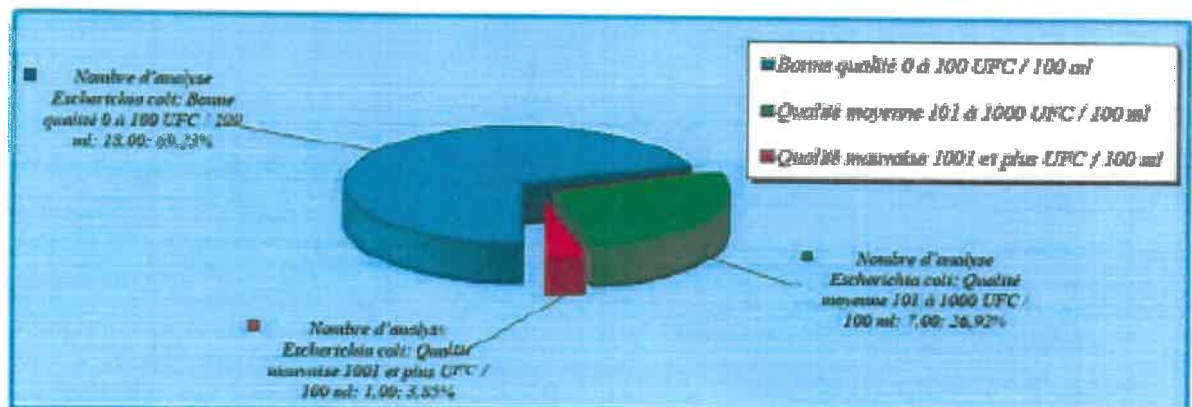
Le gestionnaire dans le cadre de ses démarches d'autocontrôle de ses eaux de baignade des deux plages de la commune réalise également un prélèvement et une analyse de l'eau du port principal. Les résultats obtenus témoignent d'une qualité des eaux du port excellente ou à minima conforme selon les normes retenues par l'ARS pour les baignades ce qui est remarquable pour un bassin portuaire.

Tableau des résultats de l'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade sur la commune de Mèze. (Résultats issus du rapport 2022 rédigé par MEDILAB, laboratoire chargé de l'analyse des eaux de baignade)

2.2. EAU DU PORT

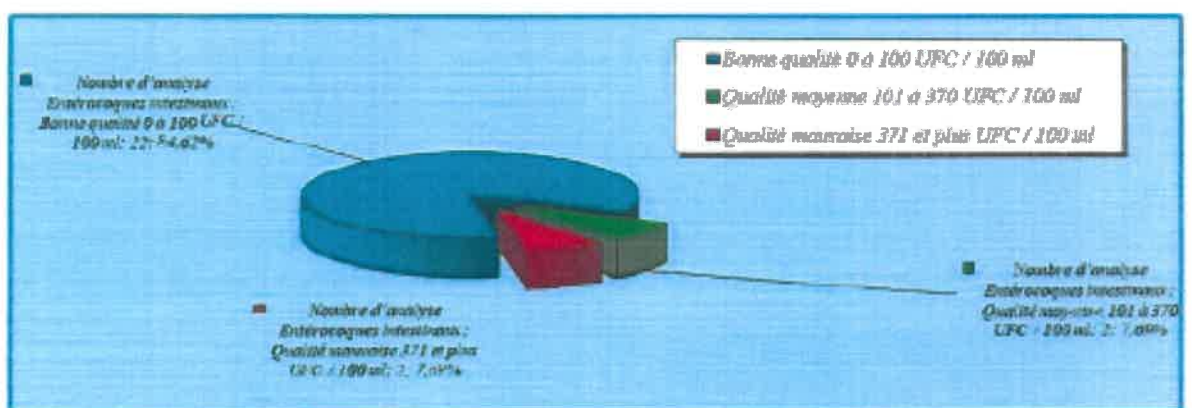
Escherichia coli

Qualité de l'eau	Nombre d'analyse Escherichia coli	Pourcentage
Bonne qualité 0 à 100 UFC / 100 ml	18	69,23%
Qualité moyenne 101 à 1000 UFC / 100 ml	7	26,92%
Qualité mauvaise 1001 et plus UFC / 100 ml	1	3,85%



Entérocoques intestinaux

Qualité de l'eau	Nombre d'analyse Entérocoques intestinaux	Pourcentage
Bonne qualité 0 à 100 UFC / 100 ml	22	84,62%
Qualité moyenne 101 à 370 UFC / 100 ml	3	7,69%
Qualité mauvaise 371 et plus UFC / 100 ml	3	7,69%



2-6 Manifestations nautiques et autres autorisées dans l'enceinte portuaire

- **Animations et manifestations diverses dans le port**

Certaines manifestations se déroulant sur le domaine public portuaire ne se rapportent pas directement aux services proposés de gestion du port à ses usagers plaisanciers ou pêcheurs. Aussi, elles sont déclarées et autorisées annuellement par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Hérault.

Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces manifestations qui attirent un public nombreux mêlant résidents mézois et touristes. Ces activités organisées dans l'enceinte portuaire entraînent des retombées bénéfiques au commerce local, notamment pour les restaurants et les bars implantés sur les quais et à proximité.

dates	manifestation	intitulé manifestation	horaires manif début- fin	lieux de l'évènement	jauge envisagée	Service organisateur
samedi 4 juin 2022	Spectacle fin d'année	Spectacle fin d'année	18h/23h	plagette capitainerie	100	Associatif
vendredi 24 juin 2022	Concert	Concert	21h	Place C. Vidal		PRIVE
dimanche 26 juin 2022	St Pierre	Fête des pecheurs	10h/13h	place Pénitents/port	500	Culture
jeudi 7 juillet 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
vendredi 8 juillet 2022	Tournage	Priere d'enqueter	8h/20h	place des tonneliers		Culture
mardi 12 juillet 2022	le rosé fait des vagues	soirée degustation	18h-22h	place des tonneliers sur promenade Bessiere coté étang	500	Associatif
mercredi 13 juillet 2022	fête nationale	défilé/ feu artifice	22h		1000	Festivites
jeudi 14 juillet 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
vendredi 15 juillet 2022	Festival tango	bal	22h00-01h	place des tonneliers sur promenade Bessiere coté étang	500	Associatif
samedi 16 juillet 2022	Festival tango	bal	22h00-01h	place des tonneliers sur promenade Bessiere coté étang	500	Associatif
jeudi 21 juillet 2022	Festival de Thau	Concerts	19h30 à 2h	place des tonneliers	3000	Associatif
jeudi 21 juillet 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
vendredi 22 juillet 2022	Festival de Thau	Concerts	19h30 à 2h	place des tonneliers	3000	Associatif
samedi 23 juillet 2022	Festival de Thau	Concerts	19h30 à 2h	place des tonneliers	3000	Associatif
dimanche 24 juillet 2022	Festival de Thau	Concerts	19h30 à 2h	place des tonneliers	3000	Associatif
jeudi 28 juillet 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
samedi 30 juillet 2022	Repas estival Calandreta		19h-2h00	parking capitainerie	700	Associatif
dimanche 31 juillet 2022	Fête du bouletchou		17h30-1h00	parking capitainerie	700	Culture
jeudi 4 août 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
vendredi 5 août 2022	Fête de l'huitre		18h00-2h00	place des tonneliers	4000	Associatif

jeudi 11 août 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
jeudi 11 août 2022	Estivales	dégustation vin et restauration	19h	place des tonneliers sur promenade Bessiere coté étang	1500	Festivites
mercredi 17 août 2022	Fête de Mèze	arrivée forains	9h	place des tonneliers		Festivites
mercredi 17 août 2022	Fête de Mèze	arrivée forains	14h	Esplanade		Festivites
jeudi 18 août 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public
vendredi 19 août 2022	Fête de Mèze	défilé d'ouverture de la fête	22h-23h	mairie->port	1500	Festivites
vendredi 19 août 2022	Fête de Mèze	feu d'artifice port des nacelles	22h30	port des nacelles	1500	Festivites
vendredi 19 août 2022	Fête de Mèze	Capulet	15h	port	1500	Festivites
samedi 20 août 2022	Fête de Mèze	défilé des joutes avec CM	14h et 20h	mairie->port	150	Festivites
dimanche 21 août 2022	Fête de Mèze	défilé des joutes avec CM	14h et 20h	mairie->port	150	Festivites
mercredi 24 août 2022	Fête de Mèze	feu d'artifice plagette	22h30	Plagette	3000	Festivites
jeudi 25 août 2022	Marchés nocturnes	Jeudis	18h/22h	Quai Descournut		Domaine public

2-7 Activités bénéficiant d'autorisation d'occupation du domaine public sur le port (avitaillement, restauration, activités de plaisance, dégustations, associations...)

Attribution des conventions d'occupation temporaires respectant le principe d'égalité des usagers devant le service public (modalités, nombre) ; liste et durée des conventions en cours, montant de leurs redevances

Outre l'activité de la pêche professionnelle et de la plaisance, le port de Mèze est le siège d'activités professionnelles commerciales.

Il s'agit d'une part de l'exploitation des commerces sédentaires de vente au public sur le domaine public portuaire constitué par les débits de boissons, restaurants, vente de produits alimentaires à emporter et d'objets de décoration. Ces commerces occupent par le biais de Convention d'Occupation Temporaire (COT) saisonnières des parcelles de terre-pleins portuaires pour effectuer à partir de terrasses commerciales ou d'étalages leur vente au public. Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) article L2122-2-3, ces autorisations commerciales du domaine public ne font l'objet de mesures de publicité et de mise en concurrence, celles-ci concernant une terrasse ou un étalage devant le commerce exploitant l'activité.

Il y a actuellement 20 COT, concernant 17 restaurants, snack-bars et crêperies (dont 8 débits de boissons incluant les licences 3 et 4) et 3 commerces de détail occupant de façon permanente ou saisonnière 1 391,07 m² du domaine public portuaire.

Les recettes enregistrées en 2022 pour ces activités commerciales ont représentées la somme de 41 388,74 HT. Il est à noter que l'activité ayant repris pour une année complète après la crise COVID, les

montants des redevances d'occupation à titre commercial a fortement augmenté par rapport à 2021 ou le produit enregistré en recette étant de 20 469,71 € HT.

Pour les autres occupations commerciales du domaine public qui suivent les COT attribués ont été établies à la suite d'une procédure réglementaire prévue par le CG3P après une mesure de publicité et de mise en concurrence.

Quatre entreprises supplémentaires exercent une activité commerciale sur le port de Mèze à partir de l'utilisation de postes d'accostage.

- Une entreprise, la société « le Ferry-Boat » propose un circuit de promenade sur l'Etang de Thau et de découverte des parcs à huîtres à partir d'un bateau promenade.

- Une entreprise, la société « MP2 » exerce une activité de bateau école pour l'obtention du permis bateau. La société dispose de deux postes d'accostage.

- Deux entreprises, la Société NAVIFRANCE et MIDI PLAISANCE disposent chacune de deux postes d'accostage pour la mise à l'eau et la réparation de bateaux de leurs clients ou la vente exposition. La société MP2 exerce également sur autorisation une activité saisonnière de location de bateaux moteurs à partir de la place Camille Vidal.

Ces entreprises s'acquittent auprès de la capitainerie d'une redevance annuelle par poste d'accostage utilisé selon les tarifs en vigueur

De plus une station d'avitaillement en carburant réservée aux pêcheurs professionnels et conchyliculteurs est installée sur le port principal (quai guitard). Ce service est exploité par la coopérative des cinq ports. Il a fait l'objet en 2018 d'une procédure d'attribution d'une convention d'occupation par subdélégation du domaine portuaire pour régulariser l'exercice de cette activité économique qui a abouti début 2019 à la signature d'une convention d'occupation approuvée par l'autorité concédante au terme d'une procédure d'appel à manifestation concurrente.

Enfin, suite à la mise en œuvre par Sète Agglopôle Méditerranée d'une navette maritime sur l'Etang de Thau entre Mèze et Sète une C.O.T a formalisé l'accostage d'un bateau affecté à cet usage de transport public de passagers. La redevance liée à cette occupation temporaire du domaine public (accostage et linéaire de quai) s'élève en 2022 à 1 199,97 € HT

2-8 Gestion des déchets :

Un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est en vigueur pour une période de trois ans. Il est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port ou sur le site internet de la ville de Mèze (<https://www.ville-meze.fr>). Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises à la libre disposition des usagers. Leur coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location d'anneau.

Port de mèze	Huile de vidange (en l)	Déchets souillés (chiffons, filtre à huiles) (en l)	Bidons huile vides (unités)	Déchets toxiques (pots, solvants) unités	résidus de carénage (en l)	Papiers cartons (en l)	Déchets non toxiques (cordages, filets, ...) unités
Janvier							
Février		1	3	5	2	1	1
Mars		2	5	14	4	2	1
Avril		3	6	44	7	2	2
mai	1000	3	9	35	5	2	2
Juin		6	6	58	10	4	3
Juillet		3		20	8	2	2
Août		1	4	8	3	3	1
Septembre			5			1	1
Octobre			8				
Novembre							
Décembre			3				
Total	1000	19	49	184	39	17	13

Il faut noter que la collecte des déchets ménagers produits par les usagers du port départemental (principalement ceux issus des passagers et de l'escale) n'est pas présentée dans le tableau. La collecte se faisant par l'intermédiaire de containers disposés à la capitainerie par le service environnement de Sète Agglopol Méditerranée dans le cadre de la tournée d'enlèvement des ordures ménagères par camion benne, sans comptabilisation des volumes.

3 | PATRIMOINE IMMOBILIER DU PORT

3-1 Composition du patrimoine immobilier

Le Département de l'Hérault a remis en 1989 à la commune de Mèze, pour l'exécution de la concession de service public, les immobilisations constitutives du port de Mèze, à savoir les ouvrages publics, outillages et réseaux, avec l'obligation d'en assurer l'entretien et le renouvellement. Les immobilisations incorporelles (logiciel, études.....) et corporelles (constructions, réseaux, outillages.....) du port Départemental de Mèze sont présentées en annexe (état actif 2021) du présent rapport.

3-2 Variation du patrimoine immobilier :

ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

ANNEE 2022

ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS
PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Budget PORT DE MEZE

Désignation du bien	Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Numéro liquidation	Compte	Valeur historique (prix d'acquisition)	Bien amortissable		
						Type d'amort (1)	Durée	Amorti théorique
MAITRISE D'OEUVRE TVX PORT DES NACHELLES -	29/03/2022	2022MEZ000001	45	2001	1 202,40 €			
MAITRISE D'OEUVRE TVX PORT DES NACHELLES -	14/04/2022	2022MEZ000002	06	2001	1 900,30 €			
INSTALLATION NURSERIES ARTIFICIELLE	22/04/2022	2022MEZ000004	130	2153	13 600,00 €	L	5	2 720,00€
VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE GOUPIE	22/04/2022	2022MEZ000005	172	2162	21 461,92 €	L	5	4 292,38€
PC PORTABLE	08/10/2022	2022MEZ000006	180	2163	1 072,20 €	L	5	214,44€
Total des entrées de l'exercice					38 306,82€			

Etat à compléter par l'ordonnateur en 3 exemplaires et à transmettre régulièrement au comptable, qui en renvoie 2 (périodiquement à l'air conjointement, et, en tout état de cause, au moins une fois par an, en fin d'exercice).

Le 11/04/2023,
L'ordonnateur

Le
Le comptable

Il reprend (dans l'ordre croissant des comptes par nature, les informations patrimoniales contenues dans les fiches individuelles d'inventaire (cristales).

(1) L'amortissement est en principe linéaire (L), mais peut être réel (R) ou dégressif (D) ou progressif (P).

Il n'y a pas eu en 2022 de sortie d'immobilisations. (cessions, réforme ou destruction de biens mobiliers ou immobiliers.

4 | ANALYSE FINANCIERE

1-Les tarifs 2022 du port départemental

Afin de procéder à l'examen des tarifs 2022 et leur évolution du port départemental mixte de Mèze, il convient de prendre en compte plusieurs éléments tenant aux contraintes réglementaires de ce Service Public Industriel et Commercial.

1-1 – Les contraintes réglementaires du SPIC dans la fixation tarifaire :

Il est nécessaire de rappeler que les recettes d'exploitation portuaire doivent permettre d'assurer l'équilibre réel du budget à savoir financer les charges concourant au bon fonctionnement du port (entretiens courants, réparations et contrôle des installations et réseaux portuaires visant à la mise à disposition opérationnelle des services du port aux usagers) et de remplir les obligations nées du cahier des charges de la concession départementale (amortissement des immobilisations, redevance domaniales...) et d'autofinancer les travaux d'investissement nécessaires à l'exploitation du port.

Ces recettes d'exploitation sont exclusivement assurées par le produit des droits de port perçus auprès des plaisanciers accostant de manière temporaire ou permanente et par les redevances d'occupation des terre-pleins portuaires à titre commercial.

Il est utile par ailleurs de souligner que l'instruction comptable M4 applicable aux SPIC fait obligation de faire financer le coût du service par les usagers de ce service public.

Dans ce cadre règlementaire comptable, le concessionnaire du port départemental doit soumettre les tarifs permettant d'assurer l'équilibre financier à l'avis du conseil portuaire, organisme consultatif où sont représentés tous les acteurs du SPIC et à l'approbation de l'autorité concédante soit le conseil général de L'Hérault.

1-2 – Conformément à cette procédure les tarifs 2022 ont été présentés au conseil portuaire du 22 mars 2022 qui les a approuvés à l'unanimité de même que le conseil municipal de la Ville de Mèze dans sa séance du 13 avril 2022.

Ces tarifs sont identiques à l'année 2021 et restent inférieurs ou égaux à ceux pratiqués dans les autres ports de la région. La détermination des différents droits de port par catégorie et par durée pour les embarcations appliquées à la base connue ou estimée de la fréquentation du port a permis d'atteindre le produit nécessaire à l'équilibre financier du port. Les contraintes réglementaires et financières s'appliquant à l'établissement des tarifs rappelés ci-dessus sont donc respectées.

2-Rapport financier :

La présentation des comptes financiers traduisant comptablement les opérations liées à l'exécution du service public portuaire et les obligations données au concessionnaire par l'autorité concédante, sont retracées précisément par le Compte Administratif (CA) établi par la commune suivant l'instruction comptable réglementaire M4 et conforme au compte de gestion du trésorier municipal.

En effet, la mairie de Mèze depuis 1997 a instauré un budget annexe individualisé permettant de contrôler les dépenses et les recettes imputables à la gestion du port en tant que service public industriel ou commercial concédé.

Dans ce cadre chaque année un budget prévisionnel est élaboré et un compte administratif vient constater son exécution. Ces documents sont soumis aux avis préalables du conseil portuaire, du Conseil Départemental et approuvés par le Conseil Municipal de la Ville de Mèze.

Pour l'année 2022 le compte administratif clôture sur un résultat cumulé d'exploitation excédentaire de 138 571,76 euros hors taxes. La constatation de cet excédent permet de vérifier que l'objectif budgétaire défini lors du budget prévisionnel 2022 de dégager en section de fonctionnement un virement vers la section d'investissement de 73 651 € (chap 023) et donc de renforcer la capacité d'autofinancement du port a été dépassée.

Les charges de gestion courantes liées à l'exploitation du port départemental enregistrent une élévation sensible par rapport à 2021 (212 444,94 € HT en 2021 et 238 136,51 € HT en 2022). L'augmentation limitée (12,09%) de cette nature de charges étant principalement une réévaluation des remboursements de frais de gestion du budget du port vers le budget général de la commune (articles 6287 -6288 et 6215 en augmentation de + 14 567,78 € par rapport à 2021) lié à la refacturation des coûts de gestion des prestations des services de la ville pour le compte du port (RH, finances, secrétariat et direction générale et technique).

En contrepartie les recettes d'exploitation (chapitre 70) de l'exercice liées aux droits de port sont en nette augmentation par rapport à celles enregistrées en 2021 du fait du taux d'occupation toujours constante des postes à l'année et en saison et surtout en raison de la reprise de l'activité sur une année complète après la crise sanitaire. Une augmentation des produits de l'exploitation de près de 10% par rapport à 2021 est ainsi constatée de ce fait principalement provenant des recettes liées à l'escale, la location saisonnière et les terrasses commerciales (voir tableau dynamique de recettes d'exploitation en régie ci-dessous).

TABLEAU DES FACTURATION PAR ANNEE POUR LA REGIE DE RECETTES DU PORT ET PAR LE SERVICE DOMAINE PUBLIC COMMERCE

		2019	2020	2021	2022
Emplacement	Place	213 932,34 €	212 325,99 €	217 456,13 €	215 631,34 €
Hivernage	Hivernage	16 186,65 €	19 014,77 €	24 198,06 €	23 348,68 €
Prestation portuaire	Escale	29 678,95 €	17 251,99 €	23 650,69 €	34 157,59 €
	Grutage	2 837,00 €	3 048,00 €	1 909,90 €	2 222,00 €
	Location saisonnière	52 143,78 €	49 054,53 €	54 666,36 €	65 836,44 €
	Supgrutage	212,00 €		489,00 €	22,00 €
Terrasse	Terrasse	39 315,78 €	37 487,60 €	20 813,15 €	41 751,26 €
TOTAL		354 306,50 €	338 182,88 €	343 183,29 €	382 969,31 €

En ce qui concerne la section d'investissement pour l'année 2022 des frais liés aux études de maîtrise d'œuvre sous la réhabilitation du quai au port des nacelles sont inscrits au chapitre 20 et en l'absence de travaux neufs ou de grosses réparations des ouvrages portuaires, aucune dépense d'équipement importante n'est à noter, seuls l'acquisition d'un véhicule de service, à motorisation électrique, en remplacement du matériel thermique pour tenir compte de l'engagement environnemental du port, a été enregistré pour 21 461,92 € HT. Ce véhicule dont la commande avait été engagée financièrement en 2021 a été livré et mandaté à la fin du 1^{er} semestre 2022. L'autre dépense d'équipement notable est imputable à la livraison et à l'installation des modules BioHuts traduisant la poursuite de la démarche environnementale du port dans la préservation de la biodiversité marine.

L'autre dépense financière réelle de la section représente le remboursement des échéances en capital de la dette pour l'année soit 25 310,11 € (chapitre 16 - art 1641). En recettes d'investissement, la reprise en recette financière du résultat excédentaire de 2021 (83 824,75 €) et le montant des dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 040) prélevées sur la section de fonctionnement **permettent** de clôturer la section d'investissement pour l'exercice 2022 avec un excédent de 242 471,43 € HT après correction des restes à réaliser à reporter en 2023.

En conclusion la situation financière du port départemental pour l'année 2022 a permis de répondre aux obligations du concessionnaire quant à la bonne exécution du service public portuaire à ses engagements en matière d'entretien et de provision pour renouveler les immobilisations concédées et de respecter ses engagements financiers auprès des organismes de crédit. Les excédents constatés en section d'exploitation et d'investissement pour un montant total cumulé de 381 043,19 € vont permettre d'autofinancer en 2023 une partie importante des travaux d'équipement à venir (réhabilitation quai sud du port des nacelles notamment) en limitant le recours à l'emprunt.

3-Etat des emprunts :

En l'absence d'emprunts nouveaux depuis 2012 le désendettement du port départemental se poursuit. La dette totale passe de 239 024,04 € au 31 décembre 2021 à 213 713,93 € au 31 décembre 2022.

MARÉE DE MÈZE - PORT DE MÈZE - CA 2022

IV - ANNEXES										IV		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										A2.2		
A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 1044 et 106) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de centre)	Couverture (10)	Nominal couvert	Cetags d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Dette résiduelle (en euros)	Type de dette			Annuité de l'annuité			
						Type de dette (12)	Taux (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés de non couverts (16)	ICM de l'emprunt
100 Emprunts obligataires (Total)												
106 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				213 713,93						213 713,93	11 053,01	0 000,00
1061 Emprunts en euros (Total)				213 713,93						213 713,93	11 053,01	0 000,00
000004702L01	R		A-1	2 819,22	0,92	V	(taux fixe 3,00% + 0,20 sur Euribor 3M) + 0,20	0,20%	4 477,01	37,73		1,45
05770453PR	N		A-1	4 170,51	1,48	V	(taux fixe 3,00% + 0,10 sur Euribor 3M) + 0,10	0,20%	2 773,27	16,27		1,00
0101010	N		A-1	181 499,99	10,58	F	Taux fixe à 0,10 %	0,17%	12 072,21	10 360,07		960,40
00100101PR	N		A-1	18 204,21	3,0	F	Taux fixe à 2,40 %	3,47%	4 243,23	663,94		60,26
1042 Emprunts en devises (Total)												
10441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total) (8)												
106 Emprunts et établissements reçus (Total)												
107 Emprunts et dettes assortis de garanties particulières (Total)												
1071 Emprunts assortis de Trésor (Total)												
1072 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1073 Dette pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)												
1074 Dette envers établissements financiers (Total)												
1075 Autres emprunts et dettes (Total)												
108 Emprunts et dettes en devises (Total)												
1081 Autres emprunts (Total)												
1090 Dette à moyen terme négociable (Total)												
1097 Autres dettes (Total)												
Total général			0,00	213 713,93					213 713,93	11 053,01	0,00	0 000,00

(8) En l'absence des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut être assuré le rattachement du capital de la dette prévue pour l'annulation correspondante au v°-table d'endettement.
 (10) Si l'emprunt est assorti de couverture, il convient de compléter le tableau ci-dessus et d'ajouter les opérations de couverture.
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivie le typeologie de la circulaire BOCBP18077C du 26 Juin 2018 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. Exemple : A-1 ; C-2.
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : variable (indexé) d'un taux variable qui tient compte d'un indice de référence et d'une charge exprimée en pourcentage.
 (13) Mentionner le ou les indices sur lesquels est basé le calcul de l'intérêt.
 (14) Taux après application de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de leur courbe au 31/12/2022.
 (15) Si l'ajout des intérêts dus au titre du contrat initial est complété l'ajout à l'article 00111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) ou l'intérêt décaissé dus au titre du contrat d'échange éventuel et compris l'ajout de l'article 001.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et compris l'ajout de l'article 001.

5 | BILAN DU SERVICE PUBLIC RENDU

5.1 – Analyse quantitative de satisfaction des demandes des usagers aux services publics portuaires :

5.1.1 – Locations saisonnières :

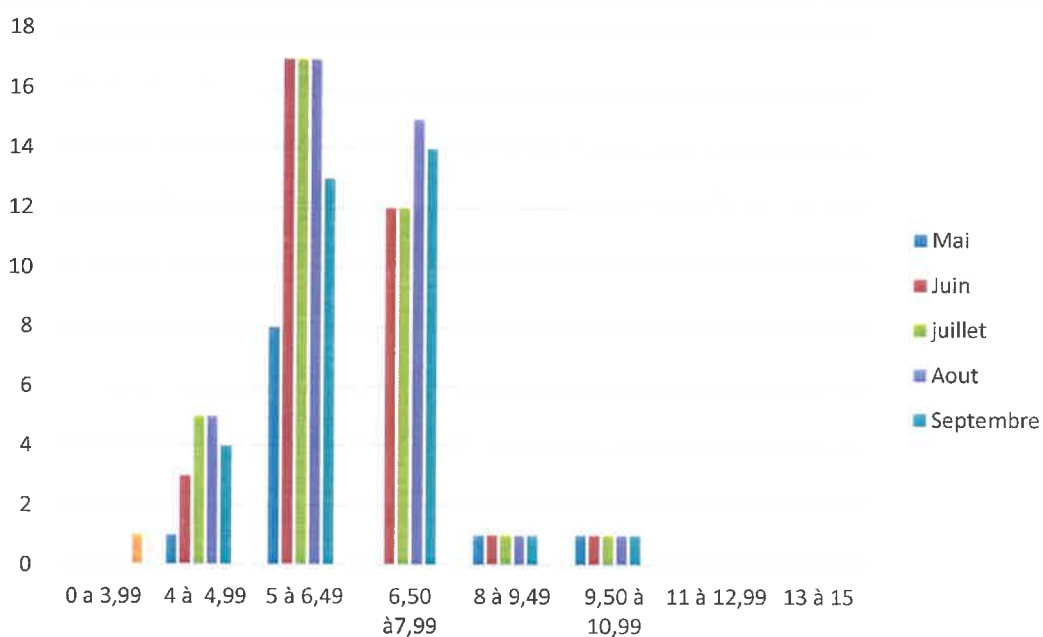
La commune de Mèze gestionnaire du port assume par l'intervention des agents du port l'optimisation de l'occupation des postes d'accostages et donc des recettes portuaires en les affectant temporairement à la location selon les prescriptions de règlement de police du port

(hivernage sur les postes de passage non utilisés, location saisonnière au mois ou à la semaine pour les postes d'accostages annuels non occupés).

Là encore la forte demande dans ce domaine permet d'atteindre 100% des possibilités de location en saison. De façon détaillé, les tableaux et graphiques ci-dessous permettent d'analyser cette gestion portuaire.

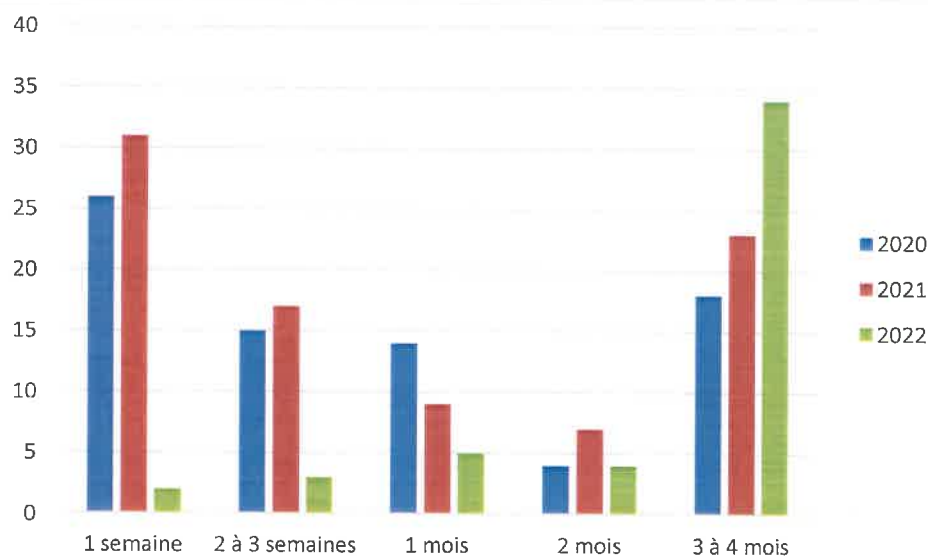
Location 2022 par longueur (en mètres) et par mois de mai à octobre (hors hivernage)

	0 a 3,99	4 à 4,99	5 à 6,49	6,50 à 7,99	8 à 9,49	9,50 à 10,99	11 à 12,99	13 à 15	total
Mai	0	1	8	0	1	1	0	0	11
Juin	0	3	17	12	1	1	0	0	34
juillet	0	5	17	12	1	1	0	0	45
Aout	0	5	17	15	1	1	0	0	39
Septembre	0	4	13	14	1	1	0	0	33



Locations par an et détail par durée séjour :

	2020	2021	2022
1 semaine	26	31	2
2 à 3 semaines	15	17	3
1 mois	14	9	5
2 mois	4	7	4
3 à 4 mois	18	23	34

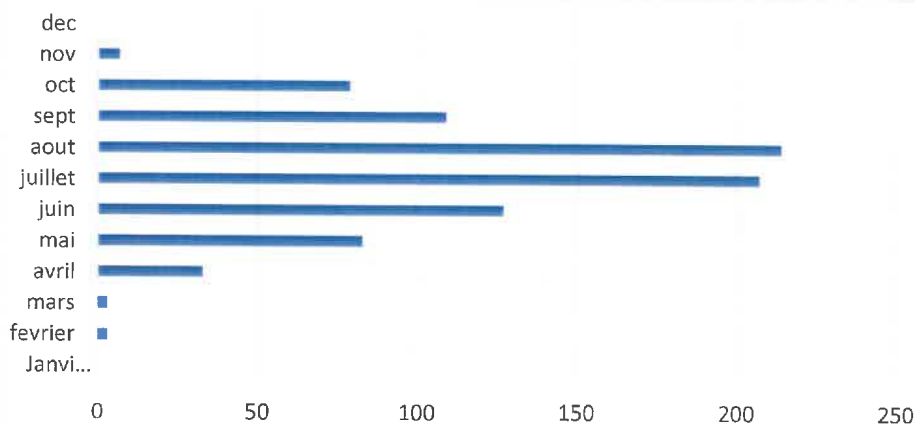


5.1.2 – Escales :

Répartitions des nuitées 2022 en escales par date :

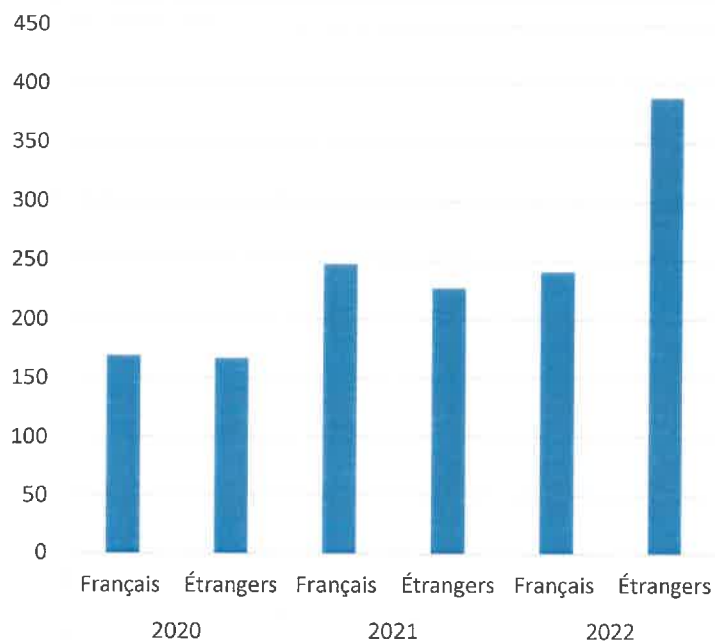
- Evolution nuitée de 2022 :

Janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	total
0	3	3	33	83	127	207	214	109	79	7	0	865

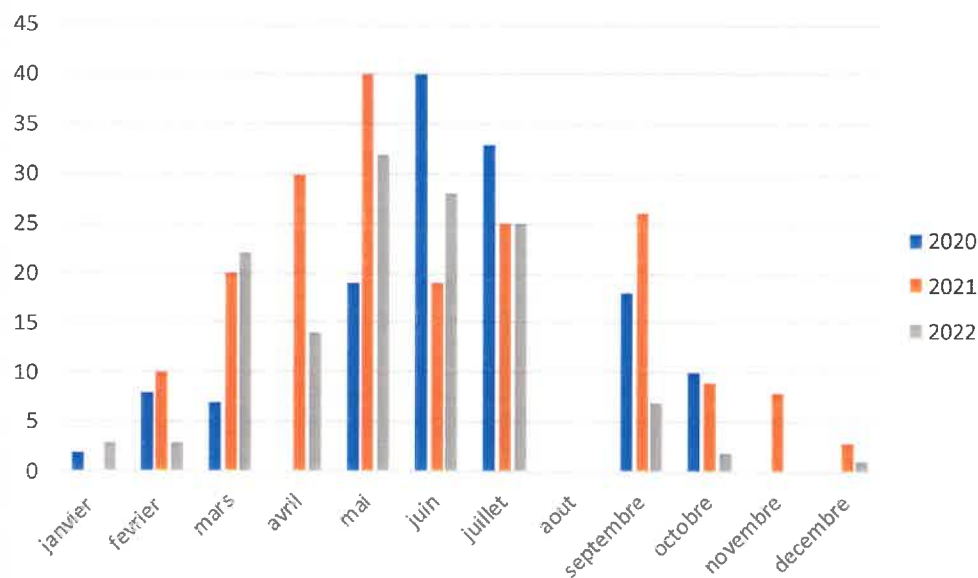


- Evolution des passages Français et Etrangers de 2020 à 2022 :

Année	2020		2021		2022	
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers
bateaux	169	167	247	227	241	389

5.1.3- Grutage

	2020	2021	2022
janvier	2	0	3
fevrier	8	10	3
mars	7	20	22
avril	0	30	14
mai	19	40	32
juin	40	19	28
juillet	33	25	25
aout	0	0	0
septembre	18	26	7
octobre	10	9	2
novembre	0	8	0
decembre	0	3	1
total	137	190	137



5.1.4 -Navette maritime de Sète Agglopôle Méditerranée

L'expérimentation conduite par Sète Agglopôle Méditerranée (S.A.M) en 2021 s'est révélée concluante en 2021, notamment pour les usages touristiques et de loisirs et les élus communautaires ont donc décidé de reconduire l'expérience de juin à novembre 2022. Les usagers ont pu profiter d'un bateau de 95 places pour une demi-heure de traversée. La navette est accessible aux personnes à mobilité réduite et un espace est prévu à l'arrière pour embarquer les vélos et les poussettes.

Quelques changements ont été néanmoins opérés :

- embarquement et débarquement ont été faits aux mêmes endroits (pont de la Gare de Sète et port de Mèze)
- le nombre de traversées est resté inchangé (7 départs de Mèze entre 9h et 19h et tout autant de Sète entre 9h50 et 19h50)
- les horaires ont été adaptés (premier service du matin décalé en début de soirée) pour satisfaire la demande (nombreux déplacements liés au tourisme et aux loisirs)
- de nouveau tarifs sont entrés en vigueur pour atteindre l'équilibre financier :

- Allée simple : 5€
- Allée retour : 8 €
- Vélo à bord allée retour : 3€ par vélo
- Gratuit pour les moins de 6 ans
- Abonnement pour les habitants de l'agglo : 70 €

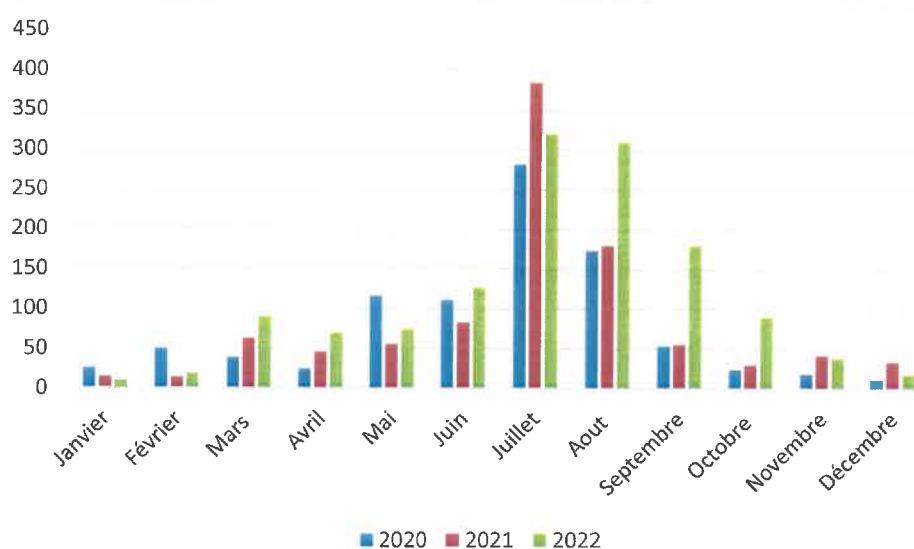
En 2022, 55 617 personnes ont emprunté la navette :

- Juin : 9 658 personnes
- Juillet : 13 101 personnes
- Août : 19 476 personnes
- Septembre : 8 371 personnes
- Octobre : 3 962 personnes
- Novembre : 1 049 personnes

Au vu du bilan de fréquentation et d'usage de la navette en 2022, S.A.M. pourra reconduire cette liaison maritime de transport de passagers entre les ports de Mèze et de Sète en l'adaptant aux besoins constatés.

5.1.5 -Accueil physique du public à la capitainerie de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Janvier	26	15	10
Février	50	14	19
Mars	39	63	90
Avril	25	46	70
Mai	117	56	75
Juin	112	83	127
Juillet	282	385	320
Aout	174	180	310
Septembre	54	56	180
Octobre	24	30	90
Novembre	19	42	38
Décembre	11	34	18
TOTAL	933	1004	1347



5.2 - Satisfaction des usagers (mesure) – réclamations :

Le registre des réclamations et des observations, tenu à la disposition du public à la capitainerie ne comporte aucune annotation en 2022.

Néanmoins un nombre limité d'observations a été adressé par mail soit au bureau du port soit en mairie de Mèze pour faire part d'insatisfaction d'administrés. Celles-ci portaient sur la difficulté à obtenir une place d'accostage à l'année dans le port départemental malgré une présence de plusieurs années sur la liste d'attente ainsi que l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes de locations saisonnières à sur tout ou partie des périodes sollicitées. Bien qu'il soit compréhensible de ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes considérant le nombre très élevé de demandes de contrat de location annuelle ou saisonnière au regard du nombre limité de places disponibles ; il convenait de porter à la connaissance du public les critères pris en compte pour procéder au choix dans l'attribution des emplacements dans le port (liste d'attente, critères pris en compte dans l'attribution et procédure) de manière à éviter toute suspicion de traitement inéquitable des candidatures. Cette préconisation s'est manifestée en 2022 par la création d'une commission d'attribution des places au port et la communication sur le site internet de la liste d'attente annuelle ainsi que les règles applicables au traitement des demandes par la commission (voir plus haut du présent rapport 2-1-1).

6 | PERSPECTIVES

En ce qui concerne les travaux importants à mener, la mission de maîtrise d'œuvre devrait s'achever avec le lancement des travaux de réhabilitations de quai au port des nacelles en fin d'année 2023 ou début 2024 lorsque les autorisations des services de l'Etat seront données.

Coté activité et service dans le port départemental, la navette maritime reconduite pour le transport de passagers entre les ports de Mèze et de Sète en 2022 devrait être maintenu en 2023 en fonction du bilan et de l'intérêt public apprécié par Sète Agglopôle Méditerranée, autorité compétente dans ce domaine.

Une étude de faisabilité sur l'installation dans un port départemental de l'Etang de Thau d'une distribution de carburant à destination des plaisanciers, non présente à ce jour, et en cours. Les résultats de cette étude pourraient amener la création d'un service pour la plaisance par le département possiblement dans le port départemental de Mèze.

ANNEXES

Pièces à joindre qui permettent d'analyser le fonctionnement dont notamment :

- Liste d'attente au 31/12/2022 et mouvements de l'année
- Tarifs 2022
- CA 2022
- Registre des réclamations
- Liste des Conventions d'occupations temporaires en cours

DATE 1ère DEMANDE	NOM		LONGUEUR	TITRE	PRENOM	ADRESSE	VILLE	CODE POSTAL
		58						
25 juillet 2008	ROBINSON	1	7 M		DENNIS	16 Seagrove Court - la rue de la Corbière - St Brelade - Jersey - JE3 8HN	ISLES ANGLO NORMANDE	
28 juin 2010	CARRERAS	2	10,42 M.		Jean-claude	Capitainerie de Port Camargue	LE GRAU DU ROI	30240
30 septembre 2013	BOUQUET	3		Monsieur	Christophe	1 rue Emile Zola	MEZE	34140
6 janvier 2014	LOUBET	4	6,06	Monsieur	Jean-Luc	361 chemin de l'amandier	PEZENAS	34120
27 janvier 2014	DONIKIAN	5	6,11	Monsieur	Jacques	17 rue des Caves Antiques	MEZE	34140
28 mai 2014	TUDESQ	6	7,8	Mme	Marianne	4 rue Seguin	BOUZIGUES	34140
18 novembre 2014	FRICHETEA U	7		M.	Laurent	7 avenue de Montagnac	AUMES	34530
5 mai 2015	GALLEGO	8	4,6	M.	Luc	8 impasse des garrigues	MEZE	34140
6 septembre 2015	VANDENHOE CQ	9	6,5	M.	GEORGES	19 rue Laurent Gers ile des eaux vives et Madame Sylvie ORECHIA 8 rue du vieux château	SAINTE LAURENT BLANGY	62223
12 janvier 2016	COGNET	10	4,5	M.	Guy		MEZE	34140
2 mars 2016	COUVEE	11	6	M	Luc	2 rue de l'Eglise	VILLEVEYRAC	34560
8 juin 2016	BELLAS	12	6,48	M.	Johan	2 chemin Cague Loup	MEZE	34140
28 juin 2016	CAUMEIL	13	6,65	M.	Marc	2 avenue Saint Nom la Breteche	SEIGNOSSE	40510

25 juillet 2016	GENTE	14	8,5 M.	Bernard	2 place Yvonne Molinier Antéric - Appt D33	MEZE	34140
10 octobre 2016	VILLANTI	15	6,06 Mme	Françoise	1 rue hameau du moulin	MEZE	34140
20 avril 2017	DENIZOT	16	6,35	Dominique	9 impasse Rouquette	MEZE	34140
11 août 2017	PRETE	17	7,5 M.	Yves	14 rue des écoles	MEZE	34140
7 novembre 2017	BARGE	18	11,3 Mme	Frédérique	32 montée des accoules	MARSEILLE	13002
24 mai 2018	LEBEGUE	19	4,8 M	Alain	7 rue le lizeron	MEZE	34140
6 juillet 2018	CONRAD	20	5 M.	Alex	18 les jardins d'isidore	MEZE	34140
22 juillet 2018	PICARD	21	M.	Rémy	12 chemin de laval	MEZE	34140
1 janvier 2019	SAGEBIEL	22	5,6 M.	Friedrich	chemin de Pech rome	NEFFIES	34320
	COUBARD -						
17 janvier 2019	SACQUEPE	23	M.	Stéphane	7 rue Paul Delbes	MEZE	34140
20 janvier 2019	PHARIPOU	24	5,48 M.	Franck	chemin de la gloriette	MONTAGNAC	34530
22 janvier 2019	GOMEZ	25	4,3 M.	Franck	3 rue Beau Soleil	MEZE	34140
22 janvier 2019	MELEN	26	6,5 M.	Daniel	29 hameau de blaizac	AJOUX	7000
12 mars 2019	GUIZOUARN	27	3,9 M.	Jean-Yves	14 rue gambetta	MEZE	34140
14 juillet 2019	BUDDEN	28	M.	Robert	2 rue François Besse	MEZE	34140
25 septembre 2019	MASSERON	29	12,25 M.	Alain	15 rue collet	PALaiseau	91120
1 octobre 2019	DE LEPINAU	30	5,2 M.	Patrick	17 rue barbarie	MEZE	34140
29 octobre 2019	ALEXANDRE	31	5,13	Josian	23 rue Jean Vilar	MEZE	34140
2 décembre 2019	CADILHAC	32	6,86 M.	Philippe	19 rue des Cigalines	MEZE	34140
30 décembre 2019	BURGOS	33	7,8 M.	Gilles	19 rue du pont vieux	LANGOGNE	48300
3 janvier 2020	X	34	5,2 M.	X	X	X	
1 février 2020	PUJOL	35	5 M.	Thierry	10 impasse l'enclos	MEZE	34140
17 février 2020	BATAILLE de LONGPREY	36	5,36 M.	Denis	95 chemin du gouletier	SAINt MATHIEU DE TREVIERs	34270
18 février 2020	X	37	4,7 X	X	X	MEZE	34140
6 mars 2020	VIDART	38	4,30 de L et 1,80 de l	Charles	8 rue du Sergent Nunes Patégo	MEZE	34140
6 avril 2020	RUDDELL	39	5,5 Mme	James	17 rue les jardins d'isis	MEZE	34140

4 juin 2020	BARON	40	5 à 6,49	Mme	Julie et M. JAMES	31 chemin de l'Etang	MEZE	34140
3 juin 2020	CANNAVO	41	5,5	M.	Anthony	7 rue des lions	MEZE	34140
4 juin 2020	X	42	6	M.	X	X	X	34140
28 juillet 2020	GOUIN	43	8,2	M.	Jean-Philippe	4 rue Lou planas	SAINT JEAN DE VEDAS	34140
4 septembre 2020	CHAMFORT/ GOBY	44		M.	Christian	5 bis rue Ferdinand Fabre	MEZE	34140
4 septembre 2020	MARITANO	45	6,2	M	Marc	98 rue du tigre	CRET EN BELLEDONNE	38830
16 septembre 2020	TROYANO	46	4,5	M	Patrick	5 rue le liseron	MEZ	34140
18 septembre 2020	LEYVAL	47	9,9	Mme	Lydie	14 rue du saint Gothard	PARIS	75014
20 octobre 2020	MANNESSIER	48	6,33	M.	Jacques	21 rue Joseph Gombert	HANTAY	59496
21 octobre 2020	GANIGAL	49	6,05	M.	Frédéric	3 rue de la Parée	MEZE	34140
23 octobre 2020	VINCENT	50	8 à 9	M.	Michel	3 allée des Althéas	BOURG LES VALENCES	26500
24 novembre 2020	BILLET	51	4,5	Mme	Odile	6 rue Laurence Ravanel	BEZIERS	34500
1 février 2021	BELOUJ	52	6,05	M.	Lamouri	1 rue de la parée	MEZE	34140
1 février 2021	SOULIER	53	6,5	M.	Fabrice	Mas Gaël	VILLEVEYRAC	34560
1 février 2021	FERRER	54	4,55	M.	Pierre	5 rue Alsace Lorraine	MEZE	34140
12 février 2021	X	55		X	X	X	SAINT PARGOIRE	34230
8 février 2021	MADSEN	56	9 à 11	M.	Paul	12 rue barbarie	MEZE	34140
23 février 2021	X	57	11,3	X	X			
6 avril 2021	ROBIN	58	5	M.	Yann	8 chemin des pins	PINET	34850
7 avril 2021	VERHAEGHE	59	5	M.	Laurent	2 impasse des tournesols	MEZE	34140
14 avril 2021	R CHARBONNIE	60	5	M.	Philippe	300 chemin du rec	VILLEVEYRAC	34560
14 avril 2021	GUILLER	61	4,7	M.	Frédéric	9 impasse du grand pavois	MEZE	34140
18 mai 2021	AMARGIER	62	6,5	M.	Bernard	130 rue Charles Vanel	MONTPELLIER	34070
30 juin 2021	STROBEL	63	5,4	M.	Bernard	122 avenue Pierre Azéma	MONTAGNAC	34530
16 juillet 2021	LE NUZ	64	7,1	M.	Christian	1 impasse hermitage	MEZE	34140

25 juillet 2021	CROZIER	65	5,5 M.	Serge	39 chemin du Ceinturon	MEZE	34140
26 juillet 2021	LE DOZE	66	5,25 M.	Stéphane			
2 août 2021	BARRERE	67	6 à 7	Patrick	11 le boulevard	LESPIGNAN	34170
27 août 2021	TOYE	68	Mme	stéphanie	23 rur de la farigoulette	MEZE	34140
4 octobre 2021	LAUVIN	69	5 M.	Gianni			
8 octobre 2021	PAEZ	70	M.	Philippe	philippesaiez		
4 novembre 2021	X	71		X	X	NEZIGNAN L'EVEQUE	34120
4 novembre 2021	LEBAS	72	6,38 M.	Franck	3 rue du port	MEZE	34140
29 novembre 2021	BERTHELIE R	73	5,5 M.	Pierre	115 impasse des mananis	SAINT GERMAIN LESPINASSE	42640
2 décembre 2021	CASTIGLIA	74	5 M.	René	16 le Hameau du centre	MEZE	34140
13 décembre 2021	HERAUD	75	7,3 M.	Lucien	6 ter chemin de la rouquette	MEZE	34140
14 décembre 2021	MALDONAD O	76	M.	Christian	3 rue de Mansa - bat B - apt 104	MEZE	34140
2 janvier 2022	X	77	6,65 X	X	X	D- 13187 BERLIN Allemagne	
3 janvier 2022	RAMIREZ	78	4,87 M.	Philippe	1 rue des citronniers	MEZE	34140
6 janvier 2022	EON	79	6,29 M.	Vincent	X	MEZE	34140
25 janvier 2022	X	80	6,68 X	X	X	MARSEILLAN	34340
29 janvier 2022	BAOT	81		Philippe	6 rue de l'Etoile	MEZE	34140
31 janvier 2022	THEVENAZ	82	7,5 M.	Daniel	22 rue Georges Bizet	AGDE	34300
7 février 2022	SWITAL	83	10,7 M.	David			
11 février 2022	x	84	6 x	x	x	MEZE	34140
14 février 2022	MEILLER	85	7,6 M.	Marc	1 bis rue Victor Hugo	MEZE	34140
21 février 2022	X	86	7,5 X	X	X	MEZE	34140
24 février 2022	CHAMBON	87	M.	Georges	11 rue de la Farigoulette	MEZE	34140
16 mars 2022	X	88	6,5 X	X	X	MEZE	34140
28 mars 2022	X	89	4,7 X	X	X	MEZE	34140
5 avril 2022	BIROUSTE	90	5,5 M.	Pascal	275 route de Saint Martine	PAULHAN	34230
13 avril 2022	POTOT	91	11,5 M.	Jean	lieu dit les Manins	SAINT SAUVEUR	5200

21 avril 2022	PRALONG	92	4,7 M.	Philippe	5 rue Paulin Arnaud	MEZE		34140
	BREITENSTEI							
26 avril 2022	N	93	5,6 M.	Eric		MEZE		34140
12 mai 2022	BIC	94	12,34 M.	Lionel		MEZE		34140
	LAUNAY							
17 mai 2022	GARCIA	95	5 à 6,50 M.		1 rue Paul Emile	MEZE		34140
19 mai 2022	PUJOL	96	5,8 M.	Jean-Michel	3 rue Saint Jean	MEZE		34140
25 mai 2022	BOQUET	97	8 à 10 M.	Christian	10 rue du barreau	MEZE		34140
	CHAPELLE	98	6,1 M.	Jean-Paul	3 rue de Mansa - bat B - apt 104	MEZE		34140
13 juin 2022	GIULIANI	99	5,55 M.	Philippe	21 rue des logis	LOUPIAN		34140
24 juin 2022	X	100	4,16 X	X	X	MEZE		34140
6 juillet 2022	PERRONE	101	10,9 M.	Robert		MEZE		34140
19 juillet 2022	QUESNOT	102	5,22 Mme	Mina	13 rue Pont Groslard	MEZE		34140
10 août 2022	PIERROT	103	6 M.	Franck	10 bis rue du corail	MEZE		34140
18 août 2022	X	104	5,21 X	X	X	MEZE		34140
1 septembre 2022	X	105	10,9 X	X	X	SAINT VIVIEN DE MEDOC		33590
26 septembre 2022	BROCHIER	106	5,4 M.	Frédéric	3 rue des Amandiers	MEZE		34140
	LOZES	107	6,3 Mme	Sandrine	150 chemin des costes - villa 4 - Le Mont des Oliviers	MEZE		34140
15 novembre 2022	x	108	x	x	x	x		
20 novembre 2022	GUY	109	6,4 M.	Pascal	39 lot les villageoises	MEZE		34140
21 novembre 2022	x	110	9 x	x	x	x		
21 novembre 2022	x	111	8 x	x	x	x		
5 décembre 2022	X	112	X	X	X	X		
5 décembre 2022	VITO	113	6,49 M	Christian	20 rue Négafol	MEZE		34140
			bateau actuel 4,85 futur bateau 6,49					
9 décembre 2022	x	114	6,49 x	x	x	x		
16 décembre 2022	MARTINEZ	115	7,8 M.	Michel	chemin de Bodourisse	PUYLAGARDE		82160

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-HUIT HEURES

Présents : M. BAEZA (sauf pour le vote des comptes administratifs), Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, M. DELEU, M. DEFEND, M. OLOMBEL, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme FALCON DE LUCA, M. CHARBONNIER, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA, M. PHOCAS

Ont donné pouvoir : M. PREUX (à M. PARRA), M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme LEROY (à M. ARCHIMBEAU), Mme BOISNEL (à Mme GALIBERT)

Sous la présidence de : M. BAEZA et de M. GRAINE pour le vote des comptes administratifs

Secrétaire de séance : Mme CARUSO

OBJET : FINANCES – TARIFS DU PORT MIXTE 2022

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires et maritimes, présente au conseil municipal la grille des tarifs HT qui reste inchangés par rapport à ceux de l'an dernier. Ces tarifs ont été soumis à l'avis préalable du conseil portuaire dans sa séance du 22 mars 2022 ; ils ont été approuvés à l'UNANIMITE.

Il précise que figure dans cette grille, le tarif applicable aux occupations commerciales des pontons et quais.

Sont intégrés également, en annexe, les tarifs du grutage qui eux aussi restent inchangés pour 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. ARCHIMBEAU entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, Mme IMBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** ces tarifs.

Le Maire



Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'État le	20.04.2022
Acte reçu par le Représentant de l'État le	20.04.2022
Acte publié, affiché et notifié le	21.04.2022
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE
TARIFS GRUTAGE H.T.
Année 2022

CATEGORIES	TARIFS GRUTAGE H.T. Montant forfaitaire comprenant 1 grutage montée –descente et 2 jours de stationnement sur la zone technique
USAGERS DU PORT DE MEZE	10 EUROS
Adhérents SNBT Port de MEZE	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an, Sinon, 1 seul grutage gratuit
Adhérents du Yacht Club de Mèze	2 grutages gratuits par an si le demandeur participe à plus de 5 régates par an 1 grutage gratuit par an si le demandeur participe à moins de 5 régates par an Les adhérents qui ne participent à aucune régates relèvent de la catégorie « Usagers du port »
Pêcheurs et conchyliculteurs en activité dans les ports de Mèze	1 grutage gratuit par an
PLAISANCIERS EXTERIEURS	
Catégorie A	70 euros (soit 35 euros la manipulation)
Catégorie B	80 euros (soit 40 euros la manipulation)
Catégorie C	90 euros (soit 45 euros la manipulation)
Catégorie D	100 euros (soit 50 euros la manipulation)
Catégorie E	110 euros (soit 55 euros la manipulation)
POUR TOUT USAGER	Tarif par journée supplémentaire de stationnement sur la zone technique au-delà des 2 jours compris dans le forfait
3 ^e et 4 ^e jour supplémentaires	5 euros par jour
A compter du 5 ^e jour	1 euro par jour par tranche de 2 jours supplémentaires

PROPOSITION TARIF H.T 2022 PORT DEPARTEMENTAL DE MEZE*

CATEGORIE	LONGUEUR des BATEAUX	PASSAGES ET ESCALES												STATIONNEMENT à l' ANNEE	CATEGORIE	LONGUEUR des BATEAUX
		PAR JOUR				PAR SEMAINE				PAR MOIS						
		octobre à mars	avril/mai/juin et septembre	juillet et août	octobre à mars	avril/mai/juin et septembre	juillet et août	octobre à mars	avril/mai/juin et septembre	juillet et août						
O	-4	4,83 €	9,27 €	10,92 €	25,36 €	47,22 €	57,16 €	91,19 €	157,67 €	200,05 €	631,14 €	O	-4			
A	4,00 à 6,00	5,44 €	10,60 €	13,52 €	28,86 €	55,22 €	67,41 €	106,29 €	193,96 €	242,76 €	776,77 €	A	4,00 à 6,00			
B	5,00 à 6,50	7,08 €	14,10 €	17,61 €	39,20 €	70,59 €	89,26 €	139,06 €	254,61 €	321,45 €	1 019,54 €	B	5,00 à 6,50			
C	6,50 à 8,00	8,69 €	17,34 €	21,86 €	49,47 €	87,67 €	109,53 €	169,26 €	315,35 €	394,27 €	1 262,30 €	C	6,50 à 8,00			
D	8,00 à 9,50	10,27 €	20,86 €	26,03 €	58,74 €	104,37 €	131,31 €	202,30 €	375,99 €	473,29 €	1 505,06 €	D	8,00 à 9,50			
E	9,50 à 11,00	12,18 €	24,70 €	31,13 €	72,57 €	124,57 €	156,67 €	246,62 €	448,91 €	564,21 €	1 796,11 €	E	9,50 à 11,00			
F	11,00 à 13,00	15,43 €	30,80 €	38,54 €	88,00 €	155,09 €	193,63 €	310,17 €	558,11 €	697,77 €	2 233,29 €	F	11,00 à 13,00			
G	13,00 à 15,00	18,28 €	36,96 €	46,23 €	102,78 €	185,95 €	232,44 €	370,25 €	667,58 €	837,43 €	2 670,48 €	G	13,00 à 15,00			

— une remise conditionnelle de 30% sur ce tarif est consentie aux sociétaires de la SNBT au titre de l'animation sportive

PORT AUX NACELLES TARIFS 2022

- Embarcations traditionnelles de pêche = 202,18 €
- Plaisance (Intérieur à 8,50 m) moins de 4m = 315,07 €
- de 4 à 5 m = 388,13 €
- de 5 à 6,50 m = 510,03 €
- de 6,50 à 8 m = 631,14 €
- de 8 à 9,50 m = 752,53 €

TARIFS 2021 OCCUPATIONS COMMERCIALES

- par m2 et par trimestre Terrasses commerciales 7,95 €
- par mètre linéaire et par trimestre pour accostages sur pontons et quais : 7,95 €
- redevance occupation station avitaillement carburant : 50 €

*Ces tarifs sont assujettis à la T.V.A (20%) et à la taxe de séjour intercommunale

**En plus de l'application du tarif par longueur pour les bateaux bénéficiant d'un accostage utilisé pour l'activité commerciale dans le port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS À DIX HUIT HEURES

Présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE (jusqu'à la question n°45), Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD, M. PREUX, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA (à partir de la question n°4), M. PHOCAS

Ont donné pouvoir : M. CURE à partir de la question n°45 (à Mme GALIBERT), Mme BOUDET (à M. LAURENT), M. BOUFFINIER (à Mme PELAIN), Mme CARUSO (à Mme LEROY), M. DELEU (à M. PARRA), M. OLOMBEL (à M. GOUDARD), Mme FALCON DE LUCA (à Mme ESTRADA CALUEBA), M. DOULAT (à Mme DARDE)

Absents : M. BOUDJEMA, M. ASPA (jusqu'à la question n°4)

Sous la présidence de : M. BAEZA et de M. DALBIGOT pour le vote des comptes administratifs

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ SILVA

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE DU PORT MIXTE
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

M. ARCHIMBEAU, adjoint au maire délégué aux affaires portuaires, présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe du port de Mèze.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	Fonctionnement	309 219,96 €	404 733,57 €	95 513,61 €
	Investissement	86 640,24 €	269 179,02 €	182 538,78 €

REPORTS 2021	Fonctionnement (002)	0,00 €	43 058,15 €	43 058,15 €
	Investissement (001)	0,00 €	83 824,75 €	83 824,75 €

TOTAL (réalisations et reports)	Fonctionnement	309 219,96 €	447 791,72 €	138 571,76 €
	Investissement	86 640,24 €	353 003,77 €	266 363,53 €
	TOTAL	395 860,20 €	800 795,49 €	404 935,29 €

RAR A REPORTER	Investissement	34 346,10 €	10 454,00 €	-23 892,10 €
----------------	----------------	-------------	-------------	--------------

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	309 219,96 €	447 791,72 €	138 571,76 €
	Investissement	120 986,34 €	363 457,77 €	242 471,43 €
	TOTAL CUMULE	430 206,30 €	811 249,49 €	381 043,19 €

Les dépenses de fonctionnement se composent des charges de personnel à hauteur de 126 001.69€, des taxes foncières de 71 376€, de maintenance entretien et réparations d'un montant de 7 643.02€, de fournitures y compris eau et carburant pour un montant de 10 936.23€, de divers remboursements tel que le reversement de la taxe de séjour de 1 589.94€, des dotations aux amortissements de 56 529.02€ et des intérêts d'emprunts de 10 946.30€.

Les recettes de fonctionnement se composent du résultat d'exploitation n-1 reporté d'un montant de 43 058.15€, des reprises de subventions d'un montant de 22 024.23€, des recettes de la régie du port d'un montant de 336 971.64€ et des redevances des terrasses du port de 41 388.74€, et d'une subvention de la région pour le suivi de nurseries artificielles d'un montant de 4 320€.

Les dépenses d'investissement se composent des amortissements des subventions d'un montant de 22 024.23€, des échéances d'emprunts en capital d'un montant de 25 310.11€, de l'installation de nurseries artificielles de 13 600€, d'un véhicule utilitaire de 21 461.92€, et de la maîtrise d'œuvre pour les travaux au port des nacelles de 3 171.78€.

Les recettes d'investissement se composent du résultat d'investissement n-1 reporté d'un montant de 83 824.75€, de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 au compte 1068 d'un montant de 200 000€, des amortissements d'un montant de 56 529.02€, et une subvention de la région et de l'agence de l'eau pour l'installation de nurseries artificielles d'un montant de 12 650€.

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement, l'excédent de financement de la section d'investissement est de 242 471.43€ et le résultat cumulé des deux sections est de 381 043.19€.

M. le Maire sort de la salle pour laisser l'assemblée délibérante s'exprimer et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. ARCHIMBEAU entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe du port mixte de Mèze ;
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Le Premier Adjoint

Jean-Christophe DALBIGOT



La secrétaire

Eve GIMENEZ SILVA

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	28-02-2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	28-02-2023
Acte publié, affiché et notifié le	28-02-2023
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21340157300059

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune MAIRIE DE MEZE

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SETE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PORT DE MEZE (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	26
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	33
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	34
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	35
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	36
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

42

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 309 219,96	G 404 733,57	G-A	95 513,61
	Section d'investissement	B 86 640,24	H 269 179,02	H-B	182 538,78

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 43 058,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 83 824,75 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 395 860,20	Q= G+H+I+J 800 795,49	=Q-P	404 935,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 34 346,10	L 10 454,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 34 346,10	= K+L 10 454,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 309 219,96	= G+I+K 447 791,72	138 571,76	
	Section d'investissement	= B+D+F 120 986,34	= H+J+L 363 457,77	242 471,43	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 430 206,30	= G+H+I+J+K+L 811 249,49	381 043,19	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 34 346,10	L 10 454,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 454,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

MAIRIE DE MEZE - PORT DE MEZE - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	32 466,10	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 880,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	132 000,00	104 383,86	853,80	0,00	26 762,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 213,00	126 001,69	0,00	0,00	2 211,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	6 897,16	0,00	0,00	2 102,84
Total des dépenses de gestion courante		269 213,00	237 282,71	853,80	0,00	31 076,49
66	Charges financières	13 002,00	9 855,35	1 090,95	0,00	2 055,70
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 608,13	0,00	0,00	3 391,87
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	2 000,00	2 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		289 215,00	250 746,19	1 944,75	0,00	36 524,06
023	Virement à la section d'investissement (4)	73 651,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	56 538,00	56 529,02			8,98
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		130 189,00	56 529,02			73 659,98
TOTAL		419 404,00	307 275,21	1 944,75	0,00	110 184,04
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	349 999,85	378 360,38	0,00	0,00	-28 360,53
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 320,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,18	0,00	0,00	-3,18
Total des recettes de gestion courante		354 319,85	378 363,56	4 320,00	0,00	-28 363,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25,78	0,00	0,00	-25,78
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		354 319,85	378 389,34	4 320,00	0,00	-28 389,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	22 026,00	22 024,23			1,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		22 026,00	22 024,23			1,77
TOTAL		376 345,85	400 413,57	4 320,00	0,00	-28 387,72
Pour information		43 058,15				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	37 683,50	3 171,78	32 466,10	2 045,62
21	Immobilisations corporelles	45 630,88	36 134,12	1 880,00	7 616,76
22	Immobilisations reçues en affectation	435 636,62	0,00	0,00	435 636,62
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	518 951,00	39 305,90	34 346,10	445 299,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00	25 310,11	0,00	3 689,89
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	29 000,00	25 310,11	0,00	3 689,89
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	547 951,00	64 616,01	34 346,10	448 988,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 026,00	22 024,23		1,77
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 026,00	22 024,23		1,77
	TOTAL	569 977,00	86 640,24	34 346,10	448 990,66
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	5 963,25	12 650,00	10 454,00	-17 140,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	155 963,25	12 650,00	10 454,00	132 859,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	355 963,25	212 650,00	10 454,00	132 859,25
021	Virement de la section d'exploitation (2)	73 651,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	56 538,00	56 529,02		8,98
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	130 189,00	56 529,02		73 659,98
	TOTAL	486 152,25	269 179,02	10 454,00	206 519,23
	Pour information	83 824,75			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	105 237,66		105 237,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	126 001,69		126 001,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 897,16		6 897,16
66	Charges financières	10 946,30	0,00	10 946,30
67	Charges exceptionnelles	1 608,13	0,00	1 608,13
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 000,00	56 529,02	58 529,02
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	252 690,94	56 529,02	309 219,96

+	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	309 219,96
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 024,23	22 024,23
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 310,11	0,00	25 310,11
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 171,78	0,00	3 171,78
21	Immobilisations corporelles (6)	36 134,12	0,00	36 134,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	64 616,01	22 024,23	86 640,24

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	86 640,24
---	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	378 360,38		378 360,38
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 320,00		4 320,00
75	Autres produits de gestion courante	3,18		3,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25,78	22 024,23	22 050,01
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		382 709,34	22 024,23	404 733,57

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	43 058,15
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	447 791,72
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 650,00	0,00	12 650,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		56 529,02	56 529,02
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		12 650,00	56 529,02	69 179,02

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	83 824,75
---	------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	200 000,00
------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	353 003,77
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	132 000,00	104 383,86	853,80	0,00	26 762,34
604	Achats d'études, prestations de services	10 000,00	176,46	0,00	0,00	9 823,54
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	4 627,63	182,83	0,00	1 189,54
6063	Fournitures entretien et petit équipt	11 000,00	5 511,02	550,96	0,00	4 938,02
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6066	Carburants	500,00	63,79	0,00	0,00	436,21
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	384,00	0,00	0,00	616,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	640,00	0,00	0,00	-640,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	3 438,40	0,00	0,00	-1 438,40
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	963,23	0,00	0,00	36,77
6156	Maintenance	4 000,00	2 494,22	107,17	0,00	1 398,61
618	Divers	4 500,00	1 310,48	0,00	0,00	3 189,52
6251	Voyages et déplacements	500,00	195,49	0,00	0,00	304,51
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	536,09	0,00	0,00	463,91
627	Services bancaires et assimilés	300,00	253,13	12,84	0,00	34,03
6287	Remboursements de frais	5 000,00	3 593,99	0,00	0,00	1 406,01
6288	Autres	9 500,00	8 819,93	0,00	0,00	680,07
63512	Taxes foncières	71 000,00	71 376,00	0,00	0,00	-376,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 213,00	126 001,69	0,00	0,00	2 211,31
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	6 500,00	6 322,28	0,00	0,00	177,72
6331	Versement de mobilité	0,00	60,93	0,00	0,00	-60,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	111,84	18,46	0,00	0,00	93,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 202,82	1 234,55	0,00	0,00	-31,73
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	12,06	11,07	0,00	0,00	0,99
6411	Salaires, appointements, commissions	83 911,44	78 071,63	0,00	0,00	5 839,81
6413	Primes et gratifications	0,00	3 841,90	0,00	0,00	-3 841,90
64141	Indemnité inflation	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	885,48	1 012,19	0,00	0,00	-126,71
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 598,35	12 561,12	0,00	0,00	37,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 731,57	21 422,92	0,00	0,00	308,65
6454	Cotisations au Pôle emploi	134,44	0,00	0,00	0,00	134,44
6458	Cotisat* autres organismes sociaux	605,00	558,30	0,00	0,00	46,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	220,00	586,34	0,00	0,00	-366,34
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	6 897,16	0,00	0,00	2 102,84
6518	Autres	7 000,00	6 895,63	0,00	0,00	104,37
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,53	0,00	0,00	-1,53
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		269 213,00	237 282,71	853,80	0,00	31 076,49
66	Charges financières (b) (5)	13 002,00	9 855,35	1 090,95	0,00	2 055,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 108,00	11 053,81	0,00	0,00	2 054,19
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-106,00	-1 198,46	1 090,95	0,00	1,51
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	1 608,13	0,00	0,00	3 391,87
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	388,13	0,00	0,00	4 611,87
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 220,00	0,00	0,00	-1 220,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	2 000,00	2 000,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	2 000,00	0,00			2 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	2 000,00			-2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		289 215,00	250 746,19	1 944,75	0,00	36 524,06
023	Virement à la section d'investissement	73 651,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	56 538,00	56 529,02			8,98
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	56 538,00	56 529,02			8,98
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		130 189,00	56 529,02			73 659,98
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00

MAIRIE DE MEZE - PORT DE MEZE - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	130 189,00	56 529,02			73 659,98
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	419 404,00	307 275,21	1 944,75	0,00	110 184,04
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 090,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 198,46
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-107,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	349 999,85	378 360,38	0,00	0,00	-28 360,53
701	Ventes produits finis et intermédiaires	320 000,00	336 971,64	0,00	0,00	-16 971,64
7083	Locations diverses	29 999,85	41 388,74	0,00	0,00	-11 388,89
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 320,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 320,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3,18	0,00	0,00	-3,18
7588	Autres	0,00	3,18	0,00	0,00	-3,18
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		354 319,85	378 363,56	4 320,00	0,00	-28 363,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	25,78	0,00	0,00	-25,78
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	25,48	0,00	0,00	-25,48
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,30	0,00	0,00	-0,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		354 319,85	378 389,34	4 320,00	0,00	-28 389,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	22 026,00	22 024,23			1,77
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	22 026,00	22 024,23			1,77
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		22 026,00	22 024,23			1,77
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		376 345,85	400 413,57	4 320,00	0,00	-28 387,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		43 058,15				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	37 683,50	3 171,78	32 466,10	2 045,62
2031	Frais d'études	37 683,50	3 171,78	32 466,10	2 045,62
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 630,88	36 134,12	1 880,00	7 616,76
2153	Installations à caractère spécifique	20 000,00	13 600,00	1 880,00	4 520,00
2182	Matériel de transport	25 630,88	21 461,92	0,00	4 168,96
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 072,20	0,00	-1 072,20
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	435 636,62	0,00	0,00	435 636,62
2251	Instal. complexes spécialisées (affect)	435 636,62	0,00	0,00	435 636,62
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		518 951,00	39 305,90	34 346,10	445 299,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00	25 310,11	0,00	3 689,89
1641	Emprunts en euros	29 000,00	25 310,11	0,00	3 689,89
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		29 000,00	25 310,11	0,00	3 689,89
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		547 951,00	64 616,01	34 346,10	448 988,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	22 026,00	22 024,23		1,77
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	22 026,00	22 024,23		1,77
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	21 159,00	21 157,23		1,77
13918	Autres subventions d'équipement	867,00	867,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		22 026,00	22 024,23		1,77
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		569 977,00	86 640,24	34 346,10	448 990,66
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	5 963,25	12 650,00	10 454,00	-17 140,75
1312	Subv. équipt Régions	5 963,25	4 080,00	1 884,00	-0,75
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	8 570,00	8 570,00	-17 140,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		155 963,25	12 650,00	10 454,00	132 859,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		355 963,25	212 650,00	10 454,00	132 859,25
021	Virement de la section d'exploitation	73 651,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	56 538,00	56 529,02		8,98
28135	Installations générales, agencements, ..	748,00	747,03		0,97
28151	Installations complexes spécialisées	13 759,00	13 754,62		4,38
28153	Installations à caractère spécifique	2 661,00	2 660,95		0,05
28183	Matériel de bureau et informatique	835,00	835,00		0,00
28188	Autres	2 520,00	2 520,00		0,00
2825	Matériel technique (affectation)	36 015,00	36 011,42		3,58
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		130 189,00	56 529,02		73 659,98
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		130 189,00	56 529,02		73 659,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		486 152,25	269 179,02	10 454,00	206 519,23
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		83 824,75			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billeets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					480 999,75									
1641 Emprunts en euros (total)					480 999,75									
MIN204473EUR	DEXIA CL	16/11/2002	01/12/2003	01/03/2004	60 999,75	V	(Euribor 3M-Floor -0,25 sur Euribor 3M) + 0,25	2,405	2,462	EUR	T	P	O	A-1
85764012PR	CREDIT AGRICOLE	23/12/2003	26/12/2003	25/03/2004	50 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0,18 sur Euribor 3M) + 0,18	1,059	1,063	EUR	T	P	O	A-1
8184516	CAISSE D'EPARGNE	26/07/2012	02/08/2012	25/11/2012	300 000,00	F	Taux fixe à 5,19 %	5,190	5,292	EUR	T	P	O	A-1
00HYE019PR	CREDIT AGRICOLE	19/07/2005	20/07/2005	19/10/2005	70 000,00	F	Taux fixe à 3,48 %	3,480	3,526	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					480 999,75									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et, après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				213 713,93					25 310,11	11 053,81		1 090,95
1641 Emprunts en euros (total)				213 713,93					25 310,11	11 053,81		1 090,95
MIN204473EUR	N		A-1	2 811,22	0,82	V	(Euribor 3M-Floor - 0,25 sur Euribor 3M) + 0,25	0,301	4 477,81	27,73		7,42
857764612PR	N		A-1	4 176,16	1,48	V	(Euribor 3M-Floor - 0,16 sur Euribor 3M) + 0,16	0,283	2 773,27	15,27		1,55
8181516	N		A-1	191 405,59	10,15	F	Taux fixe à 5,19 %	5,176	13 812,21	10 364,87		893,40
001HYE019PR	N		A-1	15 320,94	3,3	F	Taux fixe à 3,48 %	3,473	4 246,82	625,84		88,58
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (total) (6)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		213 713,93					25 310,11	11 053,81	0,00	1 090,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCE81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	213 714 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant du	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNF de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00		0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
					Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
					Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)								
Total									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	matériel	5	01/01/2000
L	meublier	10	01/01/2000
L	outillage	5	01/01/2000
L	portes acces ponton	39	01/01/2000
L	travaux Bat.capitainerie	5	01/01/2000
L	travaux de refection des quais	30	01/01/2000
L	travaux grue	5	01/01/2000
L	22* Immobilisations reçues en affectation	30	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
CREANCES DOUTEUSES	2 000,00	23/03/2022	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	2 000,00		0,00	2 000,00	0,00	2 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		51 026,00	47 334,34
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		29 000,00	25 310,11
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	29 000,00	25 310,11
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 026,00	22 024,23
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	22 026,00	22 024,23
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	47 334,34	34 346,10	0,00	81 680,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		130 189,00	III 56 529,02
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		130 189,00	56 529,02
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	748,00	747,03
28151	Installations complexes spécialisées	13 759,00	13 754,62
28153	Installations à caractère spécifique	2 661,00	2 660,95
28183	Matériel de bureau et informatique	835,00	835,00
28188	Autres	2 520,00	2 520,00
2825	Matériel technique (affectation)	36 015,00	36 011,42
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	73 651,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	56 529,02	10 454,00	83 824,75	200 000,00	350 807,77

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	81 680,44
Ressources propres disponibles	IV	350 807,77
Solde	V = IV – II (3)	269 127,33

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
29/03/2022	MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES - MC1	1 262,40	0,00	0
14/04/2022	MAITRISE D OEUVRE TVX PORT DES NACELLES - MC1	1 909,38	0,00	0
22/06/2022	INSTALLATION NURSERIES ARTIFICIELLE PORT	13 600,00	0,00	5
22/09/2022	VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE GOUPIL AMENAGE	21 461,92	0,00	5
06/10/2022	PC PORTABLE	1 072,20	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		39 305,90	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in line, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	36 256,41
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	36 256,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	382 709,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,47

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services			0,00		0,00		0,00
Directeur général adjoint des services			0,00		0,00		0,00
Directeur général des services techniques			0,00		0,00		0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			0,00		0,00		0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif de 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif principal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique principal 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

PM : P. M.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants ou de suppression d'un service public.

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0.00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/02/2023

Présenté par (1) Le Maire,

A Mèze le 21/02/2023

(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Mèze, le 21/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

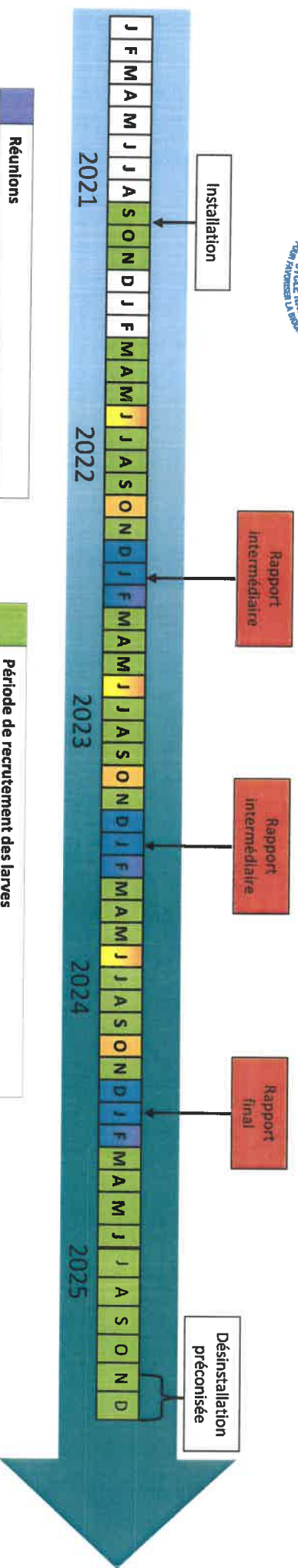
Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



Planification projet Biohut – Port de Mèze



Réunions

- Réunion de présentation du projet (fin 2019)

Période de maintenance

- Vérification des installations
- Entretien des modules

Période de recrutement des larves

- Présence de post-larves & juvéniles dans les ports

Suivi poissons

- Poissons : suivi des post-larves et juvéniles présents autour des habitats artificiels

Suivi faune vagile

- vagile : invertébrés mobiles et poissons cryptiques cachés dans les Biohut



VALORISATION DES RÉSULTATS
DES ACTIONS NAPPEX & PERSPECTIVES
Dans le port de Méze



Novembre 2019



2013-2014 PROJET de Recherche NAPPEx

⇒ Le port de Mèze a été le support du projet de recherche SNB comme 5 autres ports en Méditerranée, 2 ans de suivis par le CREM. Une publication scientifique de rang A, 2 réunions de rendus des résultats.

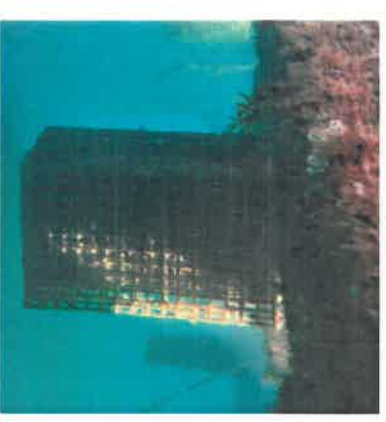
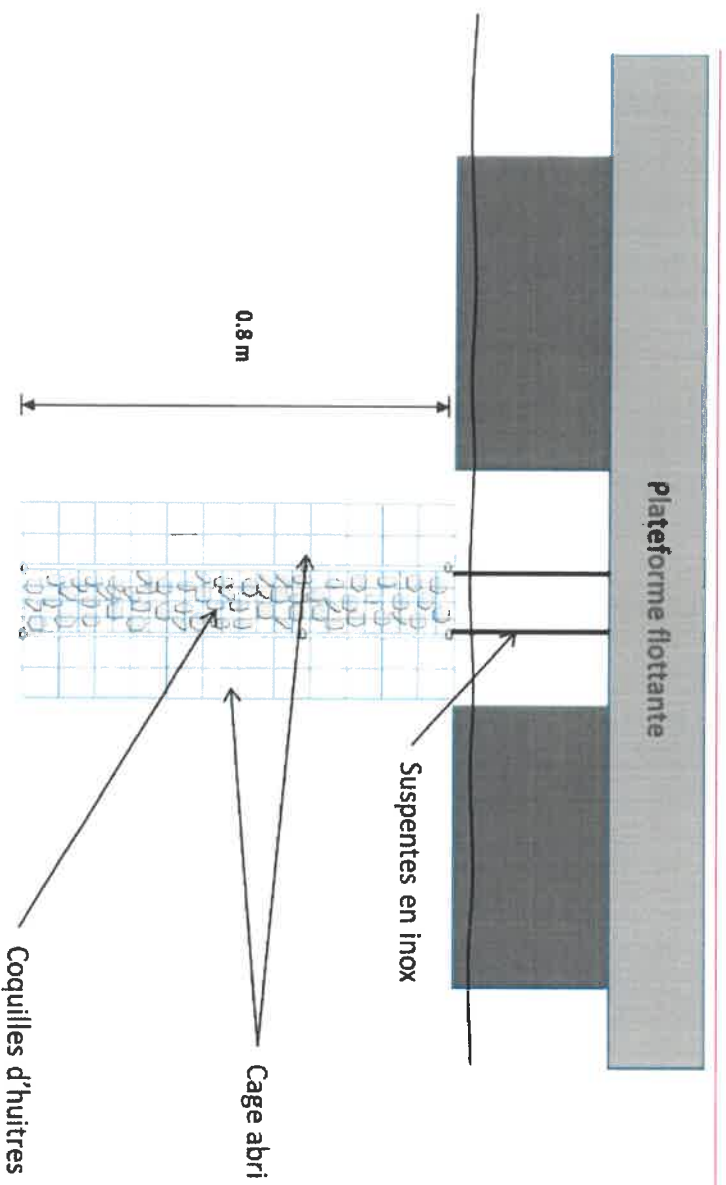
2016-2019 ENGAGEMENT NAPPEx

- ⇒ Juin 2016, 30 Biohut (d'occasion restés 1 an hors de l'eau) installés à Mèze => avec maintenance et suivis écologiques jusqu'en 2019
- ⇒ De 2016 à 2019, suivis écologiques réalisés par notre partenaire Biotope, excellents résultats sur la biodiversité notamment sur les hippocampes et la faune vagile très abondante (cf les rapports)
- ⇒ Mai 2019, rendu du rapport final des suivis écologiques sur les 3 années.

Animations

- ⇒ Aucune animation n'a été effectuée dans le port de Mèze depuis l'installation des Biohut

30 BIOHUT REINSTALLÉS EN 2016



- Composé de trois cages dont celle du milieu est remplie de coquilles d'huitres (COVERD)
- Unité d'observation standardisée
- Solution de restauration des milieux artificialisés



Prix reçus en 2018



Les Biohut récompensés

Quelques articles dans la presse



Reportage mis en ligne en août 2014



Accueil > Eco-citadin > Habitat > Santé > Environnement > Pêche > Des bébés hippocampes sont en jeu au port de Méze

PHOTOS - Des bébés hippocampes sont nés dans le port de Méze

Mardi 19 mai 2013 à 19h07 - Par Alain Chaudi, France Bleu Méze, France Bleu

Ces dernières années, le port de Méze est devenu un lieu de reproduction pour les hippocampes. Une nouvelle éclosion a été observée ce mardi.



Publié le 28 juillet 2014



Biodiversité. Méze et Marseillan font partie des douze ports français à s'être équipés de cages Biohut. Refuges artificiels pour larves de poissons



14/07/2013

Midi Libre
Trente autres espèces dans le port pour veiller sur la faune légère

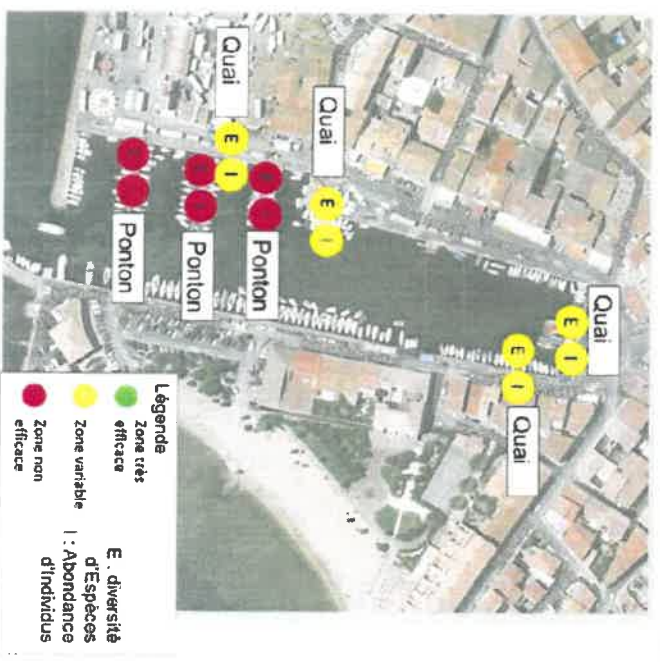


Il faut désormais attendre au port de Méze pour voir naître de nouveaux hippocampes. Les cages Biohut, mises en place en 2011, ont permis de protéger les larves de poissons. Les cages Biohut sont des cages artificielles qui permettent de protéger les larves de poissons. Elles sont installées dans les ports de Méze et Marseillan. Les cages Biohut sont des cages artificielles qui permettent de protéger les larves de poissons. Elles sont installées dans les ports de Méze et Marseillan.

Projet NAPPEx MEZE

2013-2014

Efficacité des différentes zones du port



- Zones de ponton non efficaces
- Zones de quai variable en fonction de la période de l'année

CONCLUSIONS

- Espèces patrimoniales présentes : Syngnathes et Hippocampe

Le port de Mèze a été port pilote du projet NAPPEx au cours des années 2013 et 2014. 18 semaines de comptages ont été réparties sur 2 ans.

Au vu des résultats NAPPEx où l'abondance moyenne observée sur les Biohut est significativement supérieure à celle des témoins et où les Biohut quai sont les structures qui présentent la meilleure richesse moyenne, nous avons décidé d'équiper la zone de Mèze étudiée dans le projet NAPPEx.



RAPPEL RÉSULTATS CONCLUSIONS PERSPECTIVES

Équipement NAPPEx

2016-2019



Le port de Mèze s'est équipé de 30 modules Biohut en 2016 pour une durée de 3 ans.

Le contrat est arrivé à son échéance fin 2019.

2 panneaux de communication expliquant le projet sont maintenus en place sur le port



RAPPEL RÉSULTATS CONCLUSIONS PERSPECTIVES

Les suivis NAPPEx 2016-2019

Les résultats des suivis écologiques ont été nettement favorables avec près de 100 poissons comptabilisés, 3 espèces patrimoniales intéressantes (Hippocampe moucheté, syngnathe nageur et de lagune) et plus de 4000 individus de faune vagile.

42 espèces différentes de poissons et faune vagile observées en 3 ans.



3 rendus des suivis écologiques sur les 3 années du projet.

CONTRAT DE PRESTATIONS ENTRE LE PORT DE MEZE & ECOCEAN

Entre les soussignés

La SOCIETE ECOCEAN

Société par actions simplifiée au capital de 80 619 euros,
Dont le siège social est situé 1342, avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER, France
Représentée par M. Gilles LECAILLON, son Président,

D'une part,

Et

La Mairie de la ville de Mèze – Port départemental

A la capitainerie - Maison de la Mer – Quai Baptiste Guitard - Mèze

Dont le siège social est situé Place Aristide Briand, BP 28, 34140 Mèze, représentée par Henri Fricou, en sa qualité de Maire de la commune, et Jean-Michel Bouis, en sa qualité de Directeur Général Adjoint des Services.

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

1°/Ecocean participe au maintien de la biodiversité de l'environnement aquatique. Ses 2 solutions de restauration écologique #Biohut et #Biorestore se vendent dans le monde entier.

2°/ La capitainerie du port de Mèze a comme mission l'exploitation et le développement du port, soit 200 places de bateaux accueillis au cœur de la station, et est engagée dans la préservation de la biodiversité marine de son port. Le port de Mèze a d'ailleurs déjà fait l'objet d'un projet Biohut de 2013 à 2020 et souhaite réitérer cette action de restauration écologique.



CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DESIGNATION DES PRESTATIONS

Par le présent contrat, ECOCEAN s'engage à assurer les prestations suivantes sur la base du devis n°2021-01 Mèze (en annexe) :

- Fournir et installer 26 nurseries à poissons BIOHUT dans le port de Mèze dans un délai maximum de 6 semaines après la signature du présent contrat, suivant le plan d'implantation déterminé à l'issue de la signature du présent contrat.
- A intervenir la 1ère année sur une journée pour réaliser le transfert de compétences pour la maintenance du matériel vers le personnel du port (forfait entretien délégué au port). Un guide de maintenance sera fourni à l'issue de cette formation
- A réaliser des suivis écologiques 2 fois par an à compter de la 2eme année, soit 6 suivis au total sur la durée du contrat. Un rapport annuel sera remis à chaque fin de session de suivi, soit 3 au total.
- A fournir, dans le cadre d'un plan de communication global, 1 Biohut de démonstration avec 1 panneau de sol, 2 panneaux de communication et d'information, 4 journées d'animations et des plaques au sol supplémentaires.

Les BIOHUT sont composés de matériaux 100% recyclés et 100% recyclables (acier, coquilles...) et ont une durée de vie de 4 ans. Ils sont garantis pendant toute cette période. Cette prestation comprend l'installation du matériel, la dépose sera à la charge du port suivant la charte de la page suivante. Ils sont proposés dans ce contrat en location longue durée et restent la propriété d'Ecocean pendant toute la période du projet.



Par ce présent contrat, le port de Mèze s'engage à signer la charte suivante :

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE BONNE GESTION ET D'ENTRETIEN DU MATERIEL BIOHUT

Le port de Mèze, représenté par son Directeur M. Bouis, a passé commande de 26 nurseries à poissons Biohut et de 6 suivis associés, mais souhaite que les interventions de maintenance annuelles soient assurées par son personnel. Il souhaite aussi conserver les nurseries en bon état dans le port au-delà de la fin du projet (4 ans) et gérer leur désinstallation et leur recyclage.

Dans ce cadre, Ecocean demande au Port de Mèze :

- de s'engager à faire la formation obligatoire à la maintenance prévue la 1^{ère} année,
- de s'engager ensuite à respecter la maintenance annuelle hivernale des Biohut mis en place dans son port, selon le guide fourni par Ecocean à l'occasion de la formation. Un compte-rendu succinct de cette maintenance (avec photo) devra être fourni tous les ans à Ecocean.
- après la période de 4 ans à compter de la date d'installation couverte par la garantie, de retirer sans délai, les Biohut présentant des signes de dégradation. Ces Biohut sont garantis 4 ans, mais ensuite, l'usure peut engendrer des dommages qui ne seront plus à la charge d'Ecocean.
- de s'engager à désinstaller le matériel abîmé et à assurer son recyclage conformément aux prescriptions décrite dans le guide de maintenance fourni lors de la formation.

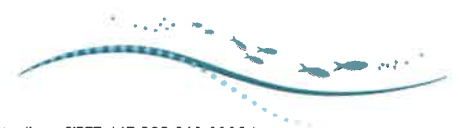
**Signature + tampon du port :
engagement :**

Date et bon pour

ARTICLE 2 : PERSONNES REFERENTES

Mme Palmieri sera la correspondante pour Ecocean.

Mme Abadie sera le correspondant pour le port de Mèze.



ARTICLE 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de signature (2021-2025)

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PRESTATION

Suivant le devis n°2021-01 Mèze du 25/01/2021, le montant global de cette prestation s'élèvera à

- Montant HT : 34280€
- Montant TVA : 6856€
- Montant TTC : 41136€

Dont les règlements s'effectueront suivant les modalités de paiement décrites dans le devis.

ARTICLE 5 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents du ressort de leur siège.

Le présent contrat comporte 4 pages+ annexe.

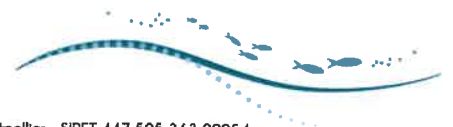
Fait en deux exemplaires originaux.

Date :

Lieu :

*Pour le fournisseur
Président,
Gilles Lecaillon*

*Pour le bénéficiaire
Mr Le Maire
Henri Fricou*



Annexe Devis



Mr Bouis / Mr El Abadie

jean-michel.bouis@ville-maze.fr

Ville de Mèze
Capitaine
place Aristide Briand
34140 MÈZE

PROPOSITION DE PRIX N°2021-01 Mèze

Préconisation de 24 BIOHUT

Installation de nurseries artificielles dans le port de Mèze

	Tarif unitaire	Quantité	Total HT
BIOHUT - VENTE DE MATERIEL			
Biohut Ponton	620,00 €	4	2 480,00 €
Biohut Quai	620,00 €	12	7 440,00 €
Biohut d'occasion supplémentaire (berthique ou ponton ou quai)	350,00 €	10	3 500,00 €
Comprenant :			
Fourniture, installation			
Forfait livraison OFFERT	- €	1	- €
1 Biohut de démonstration à fixer au sol OFFERT	- €	1	- €
à 1 plaque au sol en alu en 400x500 mm (explication de la fonctionnalité du Biohut) à placer devant le Biohut de démo ou devant le quai.			
SOUS-TOTAL HT			13 420,00 €
Forfait formation sur la maintenance la 1ère année	700,00 €	1	700,00 €
Démonstration de nettoyage et formation sur 1 journée/1 personne - comprenant :			
<i>Transfert de savoir-faire de la maintenance auprès des agents portuaires la 1ère année</i>			
<i>(nettoyage, petites réparations, ...) - nécessité d'avoir votre propre karcher</i>			
<i>Fourniture d'un guide de maintenance spécifique au port</i>			
<i>Les personnes du port formées doivent avoir au minimum le niveau de plongée BS</i>			
6 suivis écologiques sur la période	2 400,00 €	6	14 400,00 €
Comprenant :			
1 Edition d'une carte de biodiversité			
Expertise naturaliste ichtyologique à 2 périodes de l'année (mai/juin & octobre/novembre) selon la date d'installation			
Diagnostic de la faune vagile cryptique réalisé en juin, selon la date d'installation			
Traitement et analyse des données des suivis			
3 Rapports d'activité sur la période			
Des mini-Biohut pour les suivis vagiles			
SOUS-TOTAL HT			15 100,00 €
TOTAL HT			28 520,00 €
TVA 20%			5 704,00 €
TOTAL TTC			34 224,00 €

Les BIOHUT sont composés de matériaux 100% recyclés et 100% recyclables (acier, coquilles...) et ont une durée de vie de 4 ans. Ils sont garantis pendant toute cette période en cas de fort dommage non liés à une mauvaise maintenance. La désinstallation et le recyclage du matériel seront à votre charge (sous couvert de la signature de notre charte d'engagement). Le matériel sera votre propriété, vous serez donc responsable de son enlèvement en fin de vie.



Montpellier, le 25/01/2021

SENSIBILISATION

Création d'outils et supports de sensibilisation personnalisés

Le tarif des visuels ci-dessous inclut la conception graphique, l'impression ainsi que la livraison hors pose pour les panneaux. En option : ces supports peuvent être écrits en version bilingue français/anglais (devis sur demande).

PRODUIT OU ANIMATION	Tarif unitaire	Quantité	Total HT
Panneau extérieur RV alu « technique et biodiversité » (2X1m avec pieds de fixation) (préconisation x1 unités)	2 500,00 €		- €
Panneau extérieur RV alu « général et biodiversité » (2X1m avec pieds de fixation) (préconisation x3 unités)	2 500,00 €		- €
Panneau accroche murale (2X1m - visuel technique et/ou biodiversité et/ou général) (préconisation x3 unités)	850,00 €	2	1 700,00 €
Pod d'un panneau extérieur (2X1m) « générique »	500,00 €		- €
Pod d'un panneau extérieur (2X1m) « technique »	500,00 €		- €
Pod d'un panneau extérieur (2X1m) « biodiversité »	500,00 €		- €
Raf up avec support et sacoche (préconisation x2 quantités)	500,00 €		- €
10 000 dépliants 10x21cm - 3 volets - couleur	2 000,00 €		- €
Journée d'animation avec scolaires ou grand public X1 animateur 1 personne sur 1 journée pour l'animation de jeux pédagogiques autour du cycle de vie des poissons. Tarif incluant les frais de déplacement, les repas et les animations. Les animations permettent d'accueillir 30 personnes maximum/ session de 45min à 1h	650,00 €	2	1 300,00 €
Journée d'animation avec scolaires ou grand public X2 animateurs 2 personnes sur 1 journée pour l'animation de jeux pédagogiques autour du cycle de vie des poissons « Possibilité de sortir un Biotope de l'eau et de le trier avec le public en Biotope. Tarif incluant les frais de déplacement, les repas et les animations. Les animations permettent d'accueillir 30 personnes maximum/ session de 45min à 2h - 4 Mini Biotope sont offerts en sus dans le cadre de ces animations.	1 200,00 €	2	2 400,00 €
Réalisation d'une vidéo de 1,5' à 3' sur le port et les Biotope	2 000,00 €		- €
Impression de plaque ou sol en 40x50cm à mettre devant les quais et pontons	90,00 €	4	360,00 €
Location 1 mois d'une exposition de 12 Photos en 60x90cm « la Biodiversité dans les ports de Méditerranée »	300,00 €		- €
TOTAL HT			5 760,00 €
TVA 20%			1 152,00 €
TOTAL TTC			6 912,00 €

Autres animations en option (forum tactile, parcours ludiques, vidéos 360°...)

Cette proposition est valable 45 jours



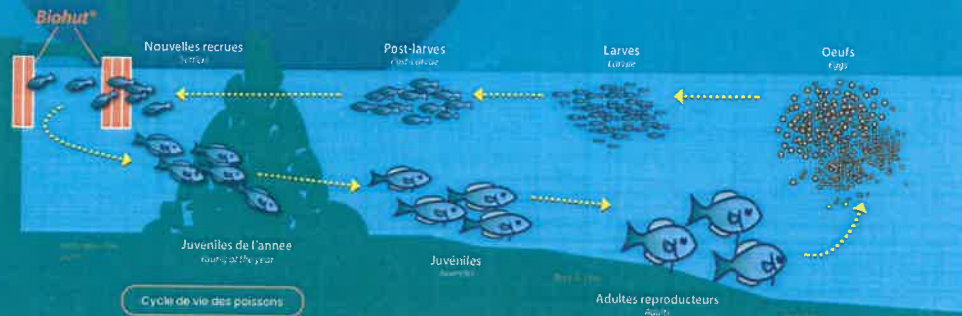


Ville de Mèze

BIOHUT® RÉTABLIT LE CYCLE NATUREL
POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

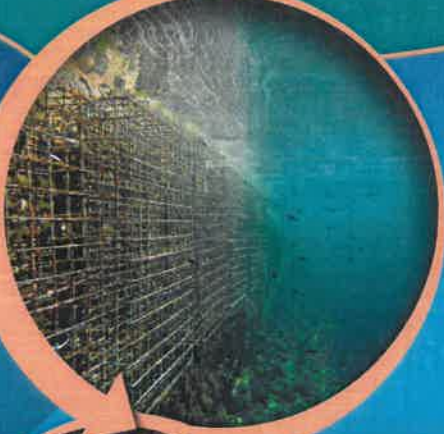
Nous avons installé des refuges artificiels sous nos pontons et quais, pour permettre aux larves et aux très jeunes poissons de grandir un peu, avant de rejoindre l'écosystème alentour. Notre port contribue ainsi à l'amélioration de la biodiversité.

We have installed artificial shelters under our pontoons and docks to allow the larvae and the very young fish to safely grow before joining the surrounding ecosystem. A way for our port to contribute to the improvement of the biodiversity of our coasts.



Une cage en acier recyclable remplie de coquilles d'huîtres qui protège les très jeunes poissons quand, agressés par les prédateurs, ils cherchent à se rapprocher naturellement d'un refuge.

A galvanized steel cage filled with oyster shells in front of which is positioned an empty compartment that protects post-larvae and new recruits when, attacked by predators, they naturally seek to come closer to the shelter.



Biohut® fournit naturellement refuge et nourriture aux animaux marins.

Biohut® provides shelter and food to marine animals.

Mèze,
une lagune pour horizon



www.nappex.fr
www.ville-meze.fr





Ville de Mèze

BIOHUT® RÉTABLIT LE CYCLE NATUREL
POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ*



**Nous avons installé
des refuges artificiels
sous nos pontons et quais
pour permettre aux larves
et aux très jeunes poissons
de grandir un peu, avant de
rejoindre l'écosystème alentour.
Notre port contribue ainsi
à l'amélioration de
la biodiversité de nos côtes.**

*We have installed artificial shelters under
our pontoons and docks, to allow the larvae
and the very young fish to safely grow before
joining the surrounding ecosystem.
A way for our port to contribute to the
improvement of the biodiversity on our coasts.*



Mèze,
une lagune pour horizon

*Biodiversité = diversité des espèces animales et végétales.



www.nappex.fr
www.ville-meze.fr

Biohut



Des refuges pour jeunes poissons
appelés **BIOHUT**[®]
se trouvent dans
plusieurs zones du port



BIOHUT[®] RETABLI LE CYCLE NATUREL
POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ



Ville de Méze

OBSERVEZ-LES ATTENTIVEMENT, de nombreuses espèces s'y réfugient !

Ce projet est financé par

Grande Région

Pour en savoir plus
scannez ce code



Biohut[®]
La France Aquariophile



www.nappex.fr
www.ville-meze.fr

ici

devant vos pieds,
se trouvent des refuges
pour jeunes poissons
appelés **BIOHUT®**



Ville de Méze

BIOHUT® RETIENAIT LE CYCLE NATUREL
POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

OBSERVEZ-LES ATTENTIVEMENT,

de nombreuses espèces s'y réfugient !

Crédit photo : Télérama / Lise

Crédit photo : M. K. / J. J. J.

Pour en savoir plus
scannez ce code



www.nappex.fr
www.ville-meze.fr

Biohut®
La Nature au Jardin



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

**SEANCE PUBLIQUE DU DIX SEPT MARS DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX
HUIT HEURES**

**Présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT,
M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M.
NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU,
Mme GALAMBAUD, M. BOUFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX,
Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU,
Mme BOISNEL, M. DEFEND, M. OLOMBEL, Mme ESTRADA CALUEBA,
Mme FALCON DE LUCA, M. CHARBONNIER, Mme DARDE, M.
GOUDARD, M. ASPA, M. PHOCAS**

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à M. GRAINE),

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : Mme CARUSO

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES
AU PORT MIXTE DE MEZE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mèze est gestionnaire du port départemental de Mèze-ville pour le compte du Département de l'Hérault, par le biais d'un contrat de concession. En tant qu'autorité portuaire, le Département de l'Hérault est responsable de l'attribution des postes à quai.

Il indique qu'il souhaite instaurer, pour l'attribution des places au port à l'année et en location saisonnière, des modalités permettant de garantir et contrôler les règles d'équité et de transparence de ces décisions, en application du règlement départemental de police et d'exploitation.

Il propose à cette fin de constituer une commission d'attribution des places au port à l'année et en location saisonnière. Cette commission extramunicipale aura pour mission de :

- dresser l'état des postes d'amarrage à l'année libérés sur la période considérée, avec indication des caractéristiques de l'emplacement déterminant la catégorie dimensionnelle des navires ;
- de vérifier la conformité de l'actualisation de la liste d'attente consécutive aux nouvelles inscriptions, radiations.... ;

- de proposer les attributions de postes au bénéfice des usagers inscrits sur la liste d'attente à l'année ou en location saisonnière selon le numéro de rang dans la catégorie dimensionnelle du navire ;
- d'examiner et statuer sur tous les sujets relatifs à la gestion de la liste d'attente qui lui sont soumis.

M. le Maire propose que cette commission soit constituée de :

- 4 membres du conseil municipal du groupe majoritaire,
- 2 conseillers municipaux des groupes minoritaires (1 pour la liste conduite par M. Fricou et M. Phocas),
- le conseiller départemental, président du conseil portuaire ou son représentant,
- 1 membre du CLUPIPP (comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance), élu au conseil portuaire,
- le président de la SNBT,
- 1 membre du personnel du Département de l'Hérault,
- 1 membre du personnel communal.

M. le Maire ajoute qu'il s'engage formellement à respecter les propositions d'attribution telles qu'arrêtées par la commission pour la conclusion des contrats d'abonnement annuel ou de location saisonnière, selon les modalités prévues par le règlement départemental de police et d'exploitation du port et du cahier des charges de la concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création de la commission d'attribution des places au port à l'année et en location saisonnière.

Le Maire


Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'État le	22.03.2022
Acte reçu par le Représentant de l'État le	22.03.2022
Acte publié, affiché et notifié le	23.03.2022
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 1661) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts portés (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)				213 713,89								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				213 713,89					25 310,11	11 053,81		1 090,95
1641 Emprunts en euros (Total)				213 713,89					25 310,11	11 053,81		1 090,95
MIN204473EUR	N		A-1	2 811,22	0,92	V	(Euribor 3M-Floor - + 0,25	0,301	4 477,81	27,73		7,42
68774012PR	N		A-1	4 176,18	1,48	V	(Euribor 3M-Floor - 0,10 sur Euribor 3M) + 0,10	0,289	2 773,27	15,27		1,55
8181516	N		A-1	191 405,59	10,15	F	Taux fixe à 5,19 %	5,178	13 812,21	10 384,87		893,40
00HHE19PR	N		A-1	15 920,94	3,3	F	Taux fixe à 3,48 %	3,473	4 248,82	625,94		88,58
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consenties au Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1673 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)												
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (Total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
1687 Autres dettes (Total)												
Total général		0,00		213 713,93					25 310,11	11 053,81		1 090,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une option de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter la colonne « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(14) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68114 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 658.

(15) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

